

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s

1 octobre : Forum annuel PSM.
Grande-Synthe.



6 octobre : Mobilisation contre
l'expulsion d'un lieu de vie. Caen



PSM

Courriel : coordination@psmigrants.org ; Téléphone : 06 99 47 19 18

SOMMAIRE

PSM	1
* Règles de féminisation	4
Lexique	4
CONTEXTE D'ACTION	1
I. Une politique d'externalisation de la frontière sans limite ?	2
1. Un arsenal répressif franco-britannique qui se poursuit	2
2. Poursuite des politiques répressives et dissuasives sur l'ensemble du littoral	4
a. L'Etat poursuit sa politique de « non-accueil » des personnes sur l'ensemble des lieux de vie du littoral	4
Ouistreham	5
Calais (Coquelles, Calais, Marck)	6
Grande-Synthe	8
Steenvoorde	9
Angres	9
Le Béthunois (Saint Hilaire Cottes, Quernes)	10
b. La poursuite des entraves et criminalisation des aidant.e.s	10
3. Résistances à la frontière : entre mobilisations, essoufflement et stratégies de survie	13
a. La multiplication des mobilisations	14
b. Un maintien des envois de courriers classiques d'interpellations mais aussi des réunions avec différentes collectivités et autorités	19
c. Une instabilité structurelle du réseau	20
d. Une résistance aux politiques répressives par l'organisation de la survie.	21
ACTIVITÉS DE LA PSM	23
I. Renforcement des compétences et analyse des pratiques	23
1. Les formations : identifier les besoins, mobiliser et (co)animer	23
a. Formations juridiques	23
b. Organisation et animation d'autres temps de formation	24
c. La construction d'un cycle de formation	24
2. Temps d'échanges et conférences : permettre la prise de recul et l'analyse des pratiques	25
a. Le Forum annuel	25
b. Welcome day	26
c. Conférences, ateliers et animations	27
d. La mise en place de groupes d'analyses de pratique.	29
3. Un travail de capitalisation des ressources et des outils	29
a. Histoire de la lutte des personnes concernées	29
b. Projet mémoire	32
c. Nouveau site internet de la PSM : un site ressource	32
d. Infokiosques	32
II. Coordination et actions collectives	33
1. Groupes de travail : coordonner et assurer les suivis	33

a. Animation de groupes juridiques locaux et régionaux	33
b. Soutien de groupe ou d'initiatives sur d'autres thématiques	34
c. Animation et participation à diverses rencontres inter-associatives	38
d. Animation des commissions thématiques de la PSM	38
La commission « Pouvoir d'Agir et Agir avec »	39
La commission « Plaidoyer »	41
La nouvelle commission « Santé mentale »	43
2. Initiatives « hors-réseau » : soutenir les dynamiques collectives	45
a. Participation à l'Observatoire national des expulsions des lieux de vie informels	45
b. Création d'un Diplôme Universitaire médiation-traduction aux frontières en partenariat avec l'Université de Lille	45
c. L'élaboration d'un projet mémoire entre chercheur.euse.s, solidaires et personnes concernées à la frontière.	46
d. La coordination de contentieux et d'actions juridiques	46
e. Appui à l'organisation de manifestations et d'actions de sensibilisation	47
2f. Coordination du Journal des Jungles	48
III. Vie associative et communication interne	49
1. Organisation interne de la PSM	49
2. Fonctionnement des commissions et du CA	49
« Commission finances »	49
« Commission employeuse »	51
« Commission communication »	51
« Commission Bienveillance et gestion des conflits »	52
Conseil d'administration	52
3. Organisation et conditions de travail des salariées	53
ANNEXE	54

L'association la Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s (PSM) existe officiellement depuis le 07.10.2011. En 2022, elle rassemble **29** associations et collectifs accompagnant les personnes exilées sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais, mais aussi le long du littoral, jusqu'à Dieppe, Oustreham et Cherbourg. La PSM compte également **13** membres individuel.le.s, et **7** membres bienfaitrices/teurs. Elle est au service des bénévoles et militant.e.s de son réseau. Le présent rapport* porte sur les activités réalisées entre le 01.01.2022 et le 28.10.2022.

Depuis 2018, la PSM travaille autour de 3 objectifs spécifiques :

- Les acteurs associatifs renforcent leurs compétences, analysent leurs pratiques
- Les associations se connaissent, se coordonnent et agissent ensemble
- La PSM améliore sa vie interne et sa gouvernance

*** Règles de féminisation**

Ce rapport a été « féminisé » afin de rendre visible la présence de femmes parmi les personnes exilées, ainsi que parmi les bénévoles et personnes militantes qui les accompagnent. Les formes longues (ex : « les femmes et les hommes ») et les tournures neutres (ex : « les personnes exilées ») ont été privilégiées, mais vous rencontrerez également souvent des formes contractées, faisant usage du point. Ainsi, « les exilées et exilés » devient « les exilé.e.s » ; « certains et certaines » devient « certain.e.s »

Lexique

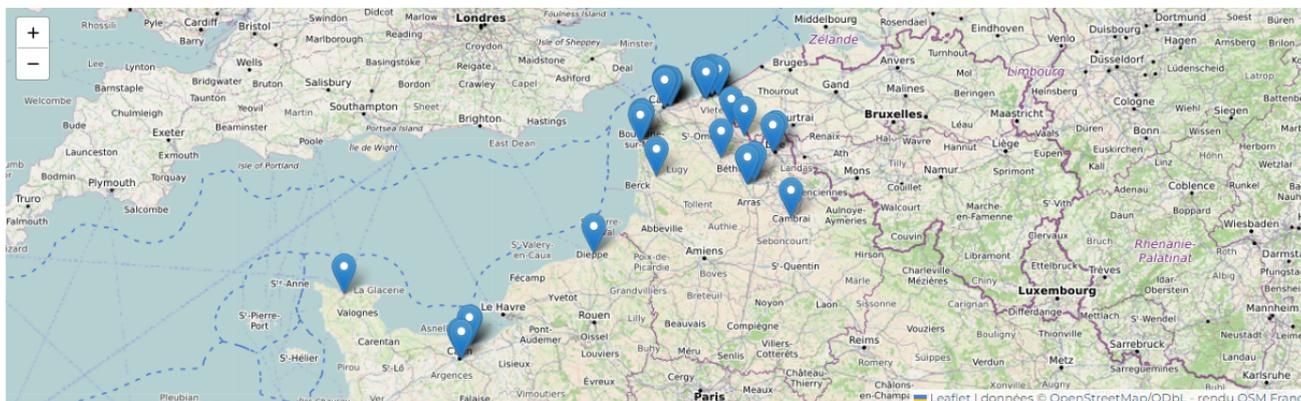
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

DDETS : Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

CONTEXTE D'ACTION

Le réseau de la Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s s'étend sur tout le littoral nord, de Dunkerque jusqu'à Cherbourg, en passant par le Cambrésis. Ci-dessous vous retrouverez [notre carte interactive](#) et la localisation de nos membres :



Cette année de nouvelles organisations ont rejoint le réseau :

- [Abbeville Solidaire](#).
- Le collectif [OSE](#) à Boulogne-sur-mer.
- [Vents Contraires](#).
- [Safe Passage](#).

Les activités du réseau de la Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s s'inscrivent dans un contexte de politiques publiques toujours plus **inhumaines, coûteuses et inefficaces, la période post-Brexit ouvrant la porte à des initiatives d'accords ou de conventions internationales méprisant les droits les plus fondamentaux des personnes en exil.**

En effet, sous fond de bataille diplomatique entre la France et le Royaume-Uni et loin de rechercher des solutions sur le long terme qui soient respectueuses des droits des personnes à la frontière, les gouvernements s'enfoncent toujours plus dans des politiques répressives et dissuasives, avec des décisions aussi incertaines qu'inattendues. C'est le cas de l'accord entre le Royaume Uni et le Rwanda dont la signature a été annoncée le 12 avril 2022, initiative phare du nouveau "Plan immigration" du gouvernement, qui constitue un pas de plus dans l'externalisation de la frontière, s'attaquant cette fois-ci au droit d'asile des personnes arrivant sur le sol britannique. Pourtant, des records de traversées transmanches ont été enregistrés en 2022, les politiques publiques mises en place pour empêcher les personnes exilées d'atteindre le sol britannique ne parvenant qu'à augmenter toujours plus la dangerosité du passage.

La démesure des politiques publiques en termes de répression sur les personnes exilées se répercute à une échelle locale, où les associations et mouvements citoyens sont toujours plus entravés dans leurs activités et leurs actions. En février 2022 cette politique a mené à mandater l'envoi du RAID à

Calais, dont le mandat est de « *lutter contre le crime organisé, le grand banditisme, et le terrorisme* », pour expulser les occupants d'un immeuble qui réclamaient des hébergements inconditionnels pour tou.te.s. Enfin, laissant les personnes en situation de transit dans le plus grand dénuement, l'Etat persiste sa politique hostile "de lutte contre les points de fixation" en s'acharnant quotidiennement à maintenir une présence policière répressive importante et à expulser les lieux de vie¹.

I. Une politique d'externalisation de la frontière sans limite ?

1. Un arsenal répressif franco-britannique qui se poursuit

L'année 2021 accueillait un nouvel accord entre la France et le Royaume-Uni, prévoyant le doublement des effectifs policiers et des dispositifs de surveillance en France pour pas moins de 62,7 millions d'euros, les avions de surveillance de Frontex ont commencé à survoler le littoral suite aux naufrages coûtant la vie à plus d'une trentaine de personne. La sécurisation de la frontière franco-britannique s'est poursuivie en 2022 avec notamment des mesures prévues au sein d'un nouveau Plan immigration du Royaume Uni.:

- **Janvier 2022** : Le gouvernement britannique envisage "[d'utiliser des armes soniques pour dissuader les migrants](#)", des dispositifs acoustiques à longue portée ont été envisagés comme moyen de dissuader les bateaux de traverser la Manche.
- **Février 2022** : Si la secrétaire d'Etat britannique, annonçait en septembre 2021, sa volonté de [refouler les bateaux en mer](#), le projet de loi sera finalement [abandonné quelques mois plus tard](#) face notamment au refus des forces et agents britanniques aux frontières d'appliquer une telle pratique qualifiée par les syndicats de "[contraire au droit international et moralement répréhensible](#)". Suite à ces tensions, le gouvernement britannique va sous-traiter les opérations de sauvetage en mer dès août, en payant trois bateaux de l'entreprise Aeolian Offshore 2 millions d'euros pour six mois.

Toujours dans le cadre de la sécurisation de la frontière, un projet nommé « Terminus » prévoit l'installation de caméras, financées par le Royaume-Uni, sur l'ensemble des communes du littoral nord à des « [points stratégiques pour lutter contre les traversées migratoires](#) ». Si des villes du littoral, comme [Sangatte](#) ou encore [Marck](#) ont commandé aux Anglais plus de douze à dix-huit caméras, elles ne verront finalement pas le jour, [sauf dans le Calaisis](#). Ce dispositif s'inscrit dans une cybersurveillance plus large documentée par Médiapart dans son article « [Cybersurveillance, le business des frontières \(1/4\) Reportage : À Calais, une surveillance du ciel au tunnel](#) » qui s'intéresse aux moyens de surveillance relevant de l'intelligence artificielle. [Le travail de Pierre Menzildjian](#) dans le cadre de sa mission à la frontière franco-britannique en partenariat avec Migreurop et la PSM aborde également ces thématiques.

¹ Voir les chiffres de Human Rights Observers pour Calais et Grande-Synthe : <https://humanrightsobservers.org/fr/>

La sécurisation se poursuit également du côté de la Normandie, où le port de Cherbourg s'est vu attribuer 3,2 millions d'euros par les Britanniques dans les cadre des accords de financement cités plus haut (à hauteur de 62,7 millions pour le renforcement des contrôles aux frontières), pour entamer des travaux de « sécurisation du port » afin entre autres d'améliorer les éclairages, les points de contrôles, ou encore de réhausser de 4 mètres les clôtures des espaces dédiés au port de commerce pour « [mieux garantir les installations portuaires d'intrusions diverses, et notamment de migrants](#) ».

- **Juin 2022** : Le gouvernement britannique prévoit de [ficher électroniquement](#) toutes les personnes arrivant « illégalement » avec de petites embarcations. Ce fichage prévoit notamment un marquage GPS des personnes dans le but de les surveiller et les contrôler. Quelques mois plus tard, des groupes de défense contre la surveillance portent plainte contre le gouvernement sur ce dispositif, qualifiant la pratique « [d'excessive, illégale et menaçant les droits fondamentaux à la vie privée dont jouit toute personne au Royaume-Uni](#) ».

En parallèle de tous ces dispositifs, le Royaume-Uni a dévoilé la mesure phare de ce Plan immigration : un accord d'externalisation de la demande d'asile au Rwanda.

- **Avril 2022** : Accord Royaume-Uni – Rwanda : le 12 avril 2022, Boris Johnson, alors premier ministre, annonce la signature d'un [accord](#) avec Paul Kagame, président du Rwanda, pour envoyer les demandeurs d'asile arrivés au Royaume-Uni vers le Rwanda, où sera étudié le traitement de leur dossier. Ce genre d'[accord d'externalisation et de sous-traitance](#) de la gestion des migrations n'est pas nouveau dans le paysage européen. En effet, dès le début des années 2000 des accords multilatéraux et bilatéraux se multiplient avec les pays d'origine et de transit. Toutefois, ces accords visent jusqu'à maintenant, à empêcher l'arrivée des personnes exilées sur le territoire européen. Si ce type d'accord mène à des violations systématiques des droits fondamentaux et des Conventions internationales, ce dernier est également largement dénoncé par l'ONU et les associations de défense des droits humains comme étant « illégal ». En juin, la justice britannique [autorise l'expulsion de demandeurs d'asile](#) vers le Rwanda, et au moins 130 personnes se sont vu notifier leur possible départ, un [deuxième vol est prévu un mois plus](#) tard. La société civile a mené une large campagne au Royaume Uni #StopRwanda en parallèle d'actions en justice au niveau de chaque notification individuelle et aussi un recours contre l'accord lui-même. In extremis, sur les recours individuels, la Cour européenne des droits de l'Homme a annulé les derniers vols prévus. Le Home Office maintient pourtant son intention de «relocaliser» les personnes au Rwanda, et refuse d'abandonner ce projet afin d' [empêcher les demandes d'asile des personnes traversant la Manche](#). Ainsi, courant octobre, le gouvernement fait de nouvelles annonces, se targuant une nouvelle fois d'empêcher toutes personnes arrivées « illégalement » de pouvoir demander l'asile dans le but de réduire le nombre de personnes prises en charge par le Royaume-Uni. Une prise en charge qui montre d'ailleurs ses limites et dysfonctionnements, alors qu'on apprenait en juin, que depuis 2020 [plusieurs dizaines de demandeurs d'asile vulnérables sont morts](#) dans les sites d'hébergement sous la responsabilité du Home Office.

La dissuasion commence dans les pays d'origine, comme on peut le lire dans «[The Independent](#)», qui révèle que le gouvernement britannique finance Seefar, une entreprise établie à Hongkong, pour convaincre les candidats à l'exil de ne pas prendre la route.

- **14 novembre 2022** : Nouvel accord entre la France et le Royaume-Uni pour rendre les “traversées non-viables”. 72,5 millions d’euros vont être versés à la France pour renforcer la sécurisation à la frontière. L’accueil des personnes n’a aucunement été mentionné dans l’accord. C’est le 23ème accord depuis 30 ans.

2. Poursuite des politiques répressives et dissuasives sur l’ensemble du littoral

Parce que l’État français est tenu par les traités bilatéraux signés avec la Grande-Bretagne, il ne peut ni organiser les « flux », ni laisser passer les personnes exilées. Il met ainsi en scène la fermeture de la frontière et le contrôle des « flux » migratoires en harcelant les personnes exilées, en les expulsant, en entravant leurs déplacements, il empêche et retarde alors leur stabilisation juridique. Il contribue également à accroître les risques pour les personnes, dont la vie est régulièrement menacée.

P. Bonnevalle p.14

a. L’Etat poursuit sa politique de « non-accueil » des personnes sur l’ensemble des lieux de vie du littoral

En 2022, l’Etat continue de créer un environnement hostile autour des personnes en exil. Cette politique assumée s’est manifestée principalement autour de deux pratiques. La première vise directement les lieux de vie de tout le littoral par sa politique « d’évitement des points de fixation » et se manifeste par des opérations de harcèlement, violences et destructions quotidiennes des habitats des personnes. Ces violences d’Etat, assimilables à des traitements inhumains et dégradants, sont doublées d’une deuxième pratique : la criminalisation des aidant.e.s. Les associations sont entravées et criminalisées dans leurs activités. alors même qu’elles pallient à une quasi-inaction des pouvoirs publics pour assurer un minimum des droits fondamentaux des personnes (accès à l’eau et à des repas, aux soins, à l’information sur les droits, etc.),

Cherbourg

En 2022, 50 à 60 personnes afghanes (sur)vivent dans un campement qui existe depuis 4 ans aux marges de la ville, et tentent le passage vers l’Irlande ou l’Angleterre. La municipalité, à travers le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS), ainsi que la Permanence d’Accès aux Soins de Santé (PASS), et la Croix rouge ont mené une opération les 12, 13 et 14 janvier en accueillant les personnes dans un gymnase à proximité de leur lieu de vie. Cette opération était destinée à éradiquer une épidémie de gale. Les bénévoles d’Itinérance Cherbourg ont profité de cette mise à l’abri pour supprimer les installations vétustes sur le campement et les remplacer par de plus grands

abris, qui permettent d'accueillir des plus petites tentes, pour faire bénéficier les personnes d'espaces plus respectueux de leur intimité.

Des travaux démarrés à l'été 2022 sur le port de Cherbourg ont consisté à rehausser les clôtures à 4 mètres, les doubler, installer entre les rangées des concertinas (des barbelés munis de fines lames de rasoirs), augmenter l'éclairage sur la zone portuaire, repenser les voiries, sécuriser les accès. Il s'agit de renforcer les contrôles frontaliers côté français, dans le cadre du dispositif ISPS (International Ship and Port Facility Security) dont l'objectif est de "prévenir et détecter les menaces dont l'immigration clandestine". Ces travaux coûtent 3,2 millions d'euros et sont financés par le Royaume-Uni.

Ouistreham

Depuis juin 2021, le campement où (sur)vivent en moyenne 60 personnes Soudanaises est menacé par la volonté du Syndicat Ports de Normandie d'expulser le bois. En 2021, une requête de référé « mesures utiles » aux fins d'expulsions avait été initiée par le syndicat Ports de Normandie qui revendique la propriété de la parcelle sur laquelle le lieu de vie est installé. **La requête a été rejetée deux fois consécutives**, par le tribunal administratif de Caen, puis par le Conseil d'Etat, au motif que la parcelle ne relève pas du domaine public du Syndicat, et que la juridiction administrative n'est donc pas compétente pour juger de la demande d'expulsion.

En juin 2022, le syndicat des Ports de Normandie persiste et **porte la requête cette fois-ci au Tribunal Judiciaire. L'audience a lieu le 30 juin** avec près de 150 personnes mobilisées devant le tribunal : une douzaine de jeunes Soudanais vivant à Ouistreham, des associations, des collectifs, des personnalités politiques locales, des syndicats, des militant.e.s et des citoyen.nes devant le tribunal judiciaire de Caen pour soutenir les personnes exilées de Ouistreham. [Voir le communiqué des Citoyen.nes en Luttés](#). Les personnes exilées qui vivent sur le campement étaient défendues par Maître Cavelier qui a présenté, entre autres, 45 attestations de témoins et ainsi démontré que ce lieu de vie permet aux associations d'intervenir pour subvenir aux besoins vitaux, informer et accompagner dans leurs droits sur le territoire français les exilés du campement, **face au syndicat des Ports de Normandie (PNA)**.

La délibération a été rendue le 6 septembre, le juge demandant des éléments sur un moyen soulevé : **que le syndicat apporte la preuve de la propriété de la parcelle et reportant à une nouvelle audience ce débat. Cette audience a eu lieu le 6 octobre dernier**, avec une centaine de personnes mobilisées devant le tribunal pour soutenir les personnes du campement. Bien que douze personnes habitant.e.s du campement étaient présentes, seule une a pu assister à l'audience du fait de restrictions décidées par le juge.

Le délibéré a été rendu le 10 novembre 2022, le président du tribunal judiciaire de Caen considère que le PNA ne démontre pas être propriétaire du bois et rejette donc leur demande d'expulsion du campement. Le PNA n'a pas fait appel, c'est une victoire pour les lieux de vie et le réseau !

Alors que deux maisons squattées à Ranville ont été expulsées en octobre 2021, sur demande de Ports de Normandie, une nouvelle maisonnette a été ouverte à Pointe-du-Siège courant 2022. Ce lieu permet d'héberger des personnes du campement, d'avoir accès à de l'eau, et accueille également des cours de français depuis février.

Une décision du tribunal avait laissé un délai avant expulsion qui courait jusqu'au 12 août **Le lieu a été expulsé le 4 octobre.**



En soutien, face à l'acharnement que subissent les personnes, plusieurs moments de repas partagés ont été organisés sur le campement.

Calaisis (Coquelles, Calais, Marck)

À Calais, sont présentes ou de passage des personnes de nationalité soudanaise, du Sud-Soudan, érythréenne, éthiopienne, somalienne, tchadienne, afghane, iranienne et de façon plus minoritaire, des personnes en provenance d'Albanie, de Turquie, du Kurdistan iranien et Irakien, du Liban, du Pakistan, du Koweït, du Yémen, de Syrie, d'Egypte, mais aussi du Niger, du Nigeria, du Maghreb, et d'Afrique de l'Ouest.

Toujours aucun accueil adapté et pérenne n'est proposé aux personnes en transit à Calais et les opérations de harcèlement et de destructions perdurent quotidiennement. Suite aux expulsions de tous les lieux de vie situés sur les zones industrielles aux marges de la ville en 2020, la majorité des personnes vit désormais dans des campements très précaires en centre-ville (sous les ponts, derrière un hôtel près de la gare, dans les parcs) ou sur des friches à proximité d'habitations (Fort Nieulay, friche Magnésia dénommée Unicorn, Hospital Jungle, BMX, et rue de Judée/Old lidl à proximité de

la zone Transmarck). On dénombre pas moins de 13 lieux de vie sur l'ensemble de l'année dans le Calaisis.

Le collectif HRO dénombre pas moins de 1 700 expulsions de lieux de vie aboutissant à la saisie d'au moins 3 267 tentes et bâches à Calais sur la période allant de novembre 2021 à novembre 2022.

Les dates qui ont marqué le contexte Calaisien :

Le 24 mars : L'Etat est condamné pour voie de fait par la Cour d'appel de Douai, suite à l'expulsion du 29 septembre 2020. La Cour reproche à la préfecture d'avoir pris l'initiative de l'expulsion et temporairement privé de liberté les occupants du site, sans cadre juridique adéquat. Depuis, la décision a été annulée par le Tribunal des conflits, jugeant le juge judiciaire incompétent, et de fait annulant la possibilité de faire reconnaître une voie de fait commise par l'Etat.

Une opération d'ampleur a eu lieu le 3 mai : expulsion du lieu de vie BMX, où vivent principalement des personnes érythréennes. L'association mandatée par l'Etat, la Vie Active, met fin aux distributions en eau et nourriture sur ce site.

Le 13 septembre, les personnes présentes sur le lieu de vie près de la gare apparus dès juillet après plusieurs expulsions d'ampleur, dont de nombreuses familles, sont brutalement expulsées à 5 heures du matin. Pour éviter que des personnes ne s'y réinstallent, la mairie fait installer [des rochers pour 45 000 euros](#).



A **Marck**, le campement « Old lidl » est l'un des campements le plus habité, avec jusqu'à 1000 personnes² cette année. La plupart des habitant.e.s de ce lieu de vie sont issu.e.s de la communauté soudanaise.

Le **28 février 2022**, Abubaker, un habitant de ce lieu décède, dans les 23 heures le lieu sera expulsé et la voie ferrée clôturée.

*“Abubaker est décédé percuté par un train à l'endroit où les rails longent le lieu de vie. Un endroit où aucun panneau ne signale le danger d'un train roulant à grande vitesse, où aucune barrière ne délimite le chemin, où aucune alarme ne prévient de l'arrivée d'un train. **Un endroit, comme ailleurs dans Calais, où les autorités semblent penser que la vie des personnes exilées n'est pas à protéger.**”* Lettre de ses proches et de sa famille avec le soutien du Secours Catholique (voir en annexe la lettre complète).

La clôture de la voie ferrée a donc été faite dans ce contexte, sous la pression des associations, et suite à un entretien avec la SNCF pour protéger les habitant.e.s du lieu. Pour rappel, en septembre 2021 avait été creusée une douve, et érigé un talus, depuis complété par des rochers afin d'empêcher les personnes solidaires de distribuer nourriture, eau et matériel de première nécessité. Ce qui a fait que les personnes utilisaient la voie ferrée pour sortir du lieu de vie plus facilement.



² D'après les données du Calais Food Collective

Grande-Synthe

Dans le Dunkerquois, sont présentes ou de passage des personnes majoritairement d'origine kurde irakienne ou kurde iranienne, de nationalité iranienne, afghane, pakistanaise, vietnamienne et de façon plus minoritaire, des personnes en provenance du Koweït, du Yémen, de Syrie. Des personnes transitant par Calais, d'origine soudanaise et érythréenne, suivant les conditions de passages favorables, sont aussi venues vivre sur les campements de Loon Plage. L'été 2022 a également vu apparaître sur les campements une grande majorité de personnes albanaises, notamment des familles avec enfants.

Depuis l'expulsion de grande ampleur fin de l'année 2021 sur des lieux de vie de Grande-Synthe, les personnes ont été repoussées et contraintes de s'installer à Loon-Plage. Changement de ville, mais pas de changement dans la politique de harcèlement : sur l'année 2022, le collectif HRO dénombre pas moins de 38 expulsions jusque septembre, lors desquelles pas moins de 112 personnes sont arrêtées.

Près d'une zone industrielle, éloignée de la ville, 400 à 600 personnes ont survécu cette année bien qu'il n'y ait aucun dispositif d'Etat en matière d'accès à l'eau et aux repas, aux soins, à l'information, etc

Concernant l'accès à l'eau :

- [Les associations ont réclamé un accès à l'eau](#) sur le campement à l'ensemble des autorités concernées en 2022, et n'ont rencontré qu'une inertie des collectivités et une fin de non recevoir de la sous-préfecture. Seules les associations apportent de l'eau sur le campement.
- Des cuves d'eau placées sur le campement par l'association Roots ont été [saisie lors d'expulsions](#).

De plus, ces lieux de vie ont connu de nombreuses violences tout au long de l'année. Voici une partie du communiqué de presse inter-associatif du 29 septembre dernier :

“Depuis fin août, plusieurs tentatives de meurtre ont eu lieu sur les campements informels du Dunkerquois. Douze personnes ont été blessées, et parmi elles, un jeune homme est décédé des suites de ses blessures. Plusieurs enquêtes sont en cours et la présence policière visible s'est fortement accrue, mais, nous, collectifs et associations accompagnant ces personnes au quotidien, déplorons l'absence d'accompagnement et de protection des victimes, témoins et habitant.es de ces zones de non-droit.”

Steenvorde

A Steenvoorde, l'accueil de jour créé il y a quelques années n'est plus d'actualité. L'accueil se poursuit en 2022 avec la location d'une maison par l'association Terre d'Errance Steenvoorde qui a vocation à être un lieu de repos pour les personnes exilées venant de Calais en quête de répit.

Angres

Jusqu'en août 2022, une dizaine de personnes soudanaises (sur)vivaient toujours dans un fossé en zone rurale, soutenues par différentes associations, Debout ensemble, le Collectif Fraternité Migrants Bassin Minier 62. Des associations de solidarité de la communauté musulmane de l'arrondissement d'Arras se relaient pour apporter des biens de première nécessité, ou soutenir les personnes lors de la période du Ramadan. Aujourd'hui, au gré des passages des personnes au Royaume Uni, plus personne ne (sur)vit dans ce fossé, bien que les associations solidaires soient toujours actives sur le territoire d'Artois. Les restes du campement ont été évacués par les bénévoles.

Le Béthunois (Saint Hilaire Cottes, Quernes)

A **Quernes**, près de 65 personnes (Soudanaises, Érythréennes et Ethiopiennes) avaient rejoint le campement créé après l'expulsion du campement de Norrent Fontes en 2017. Seulement deux personnes de ce groupe issu de l'ancien campement étaient toujours présentes début 2022, mais tandis qu'une des deux personnes a demandé l'asile en France, la dernière personne est passée au Royaume Uni en octobre. Un petit groupe de 4 nouvelles personnes (sur)vivent depuis peu sur ce campement.

Sur le secteur de Saint Hilaire Cottes, le nombre de personnes exilées Érythréennes présentes se maintient à 12. Elles sont hébergées chez des bénévoles de Terre d'Errance Norrent Fontes tous les week-ends. De façon aléatoire, et liées à un arrêté anti-bivouac, des interventions de la gendarmerie avaient lieu pour les chasser de ce secteur depuis 2019. Suite à un courrier interassociatif envoyé à la mairie de Saint Hilaire en 2021, ces opérations n'ont plus lieu, mais l'arrêté est toujours placardé à proximité du campement. L'association Terre d'Errance Norrent-Fontes continue à mener des actions de sensibilisation, comme le 10 avril, lors de laquelle une journée de rando-VTT de sensibilisation dans les villages du Béthunois a été organisée, intitulée "*Les chemins de l'exil*".

b. La poursuite des entraves et criminalisation des aidant.e.s

Ricochet de la politique de harcèlement des personnes exilées, la criminalisation des aidant.e.s à la frontière s'est particulièrement manifestée à Calais à travers une politique continue de contrôles policiers et de verbalisation des bénévoles. A tel point que les solidaires ont créé une campagne autour du slogan #SolidaritéEntravée lancée sur les réseaux sociaux en juin 2022 et ont bénéficié du renfort d'observatrices et observateurs du maintien de l'ordre de la Ligue des

Droits de l'Homme venant de Paris, Nantes et Toulouse pour observer les entraves et outiller les bénévoles.

Dans le Calais et le Dunkerquois, les associations ont également vécu des entraves à leurs actions particulièrement importantes, que ce soit par la pose de plots en béton mis à l'entrée du campement de Loon Plage, le retrait ou la détérioration des cuves d'eau ou par l'enrochement de lieux de distribution.

Cette criminalisation s'est aussi traduite de façon spectaculaire à Calais autour des militant.e.s du droit au logement qui avaient ouvert des squats, avec l'intervention du RAID pour déloger un immeuble, et l'expulsion de ressortissants britanniques du territoire français. En parallèle, les solidaires vivent régulièrement des arrestations et gardes à vue, et une surveillance et un contrôle qui se resserrent notamment autour des maisons de répit.

- **La politique des arrêtés préfectoraux interdisant la distribution d'eau et de nourriture débutée en septembre 2020 à Calais, s'est poursuivie jusqu'en septembre 2022 jusqu'à une victoire des associations au tribunal administratif de Lille**

Des arrêtés préfectoraux sont renouvelés mensuellement depuis septembre 2020, interdisant aux associations non mandatées de distribuer de l'eau et des repas dans certaines rues de Calais. Surfant sur ces entraves, en avril, le député Pierre-Henri Dumont fait même une proposition de loi pour sanctionner « les maraudes illégales et les distributions sauvages de repas aux migrants dans le Calais », car « *Les arrêtés ne sont pas respectés et les distributions sauvages continuent* » .

Les recours en annulation initiés dès 2020 et début 2021 demandant l'annulation par le tribunal administratif de 3 arrêtés sur le principe de la fraternité ont abouti à une audience en septembre à laquelle 50 associatifs ont pu assister.

Le 12 octobre 2022, la décision de justice a été rendue en faveur des associations. C'est [une victoire en faveur de la solidarité à Calais](#) et un précédent déterminant pour que la préfecture soit limitée dans sa politique d'entraves aux associations.

- **Plusieurs audiences contre la politique de contraventions des aidant.e.s se sont tenues cette année**

Lundi 9 mai, a lieu la première audience au Tribunal de police de Boulogne-sur-Mer pour les contraventions reçues à Calais pendant les différentes périodes de confinement Covid.

Human Rights Observers et Utopia 56 ont contesté systématiquement leurs contraventions. Des audiences au Tribunal de police ont donc pu avoir lieu avec des résultats peu uniformes : Human Rights Observers a eu gain de cause tandis que Utopia 56 non, pour des faits similaires...

Le 20 septembre, une audience a eu lieu au Tribunal administratif de Lille suite à un recours pour excès de pouvoir d'Utopia 56 qui contestait la politique de verbalisation massive de ses bénévoles ainsi que des consignes données par la préfecture pendant les périodes de confinement visant à

limiter les déplacements associatifs en soutien aux personnes exilées pendant cette période. Le TA a jugé favorablement en annulant notamment ces consignes de la préfecture.

- **Intimidations, Arrestations , placements et expulsions des militants du réseau**

17 février : À Dunkerque, un bénévole de Salam est placé en garde à vue pour occupation illicite de terrain (mise à l'abri d'exilé.e.s pour la nuit dans les hangars de la Linière) et dégradation de matériel (la grille)

4 avril : À Calais, lors du meeting de Gérald Darmanin à Calais Nord, une forte mobilisation policière est organisée dans toute la ville et de nombreux contrôles d'identité arbitraires sont effectués pour dissuader les militant.e.s de participer au meeting. Un militant est interpellé un peu plus tard et fait l'objet de poursuites pénales.

29 avril : Suite à un contrôle d'identité aléatoire, un militant britannique (étant aussi l'un des habitants du squat de la maison rue Sauvage) est interpellé et placé au Centre de Rétention Administrative de Lille-Lesquin. Il fait l'objet d'une « Obligation de Quitter le Territoire Français », qu'il n'a jamais reçu et ne peut contester. Il est finalement assigné à résidence à Saint-Omer, et est contraint de quitter la France.

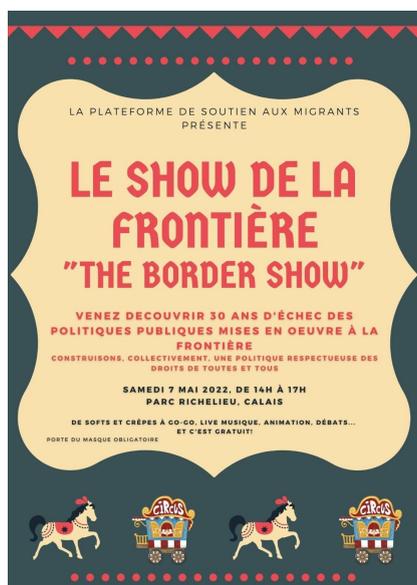
5 juillet : procès au Tribunal d'instance dans le cadre de la procédure d'expulsion de la Maison Rue Frédéric Sauvage. Une dizaine de soutiens sont présent·es. et sont encerclés à la sortie par les services de police et font l'objet d'un contrôle d'identité. Certain·es sont interpellé·es, notamment un militant britannique. Placé en CRA il a fait l'objet d'une « interdiction administrative du territoire », signée par le ministre de l'intérieur, au motif qu'il est un activiste violent qui représente un danger pour la sécurité nationale" et est expulsé très rapidement vers le Royaume-Uni.

Enfin, sur l'année 2022, le collectif HRO dénombre pas moins de 221 intimidations et entraves aux observations lors de leurs activités quotidiennes à Calais et sur le Dunkerquois. En voici un témoignage pour le mois de janvier 2022 (vous retrouverez tout le détails [ici](#)) :

HRO a enregistré une augmentation des entraves aux observations : les périmètres arbitrairement mis en place n'avaient pour seul but d'empêcher les observateur.rice.s de documenter. Le 04/01, des agents ont bloqué l'équipe HRO avec leur bouclier pour empêcher les observateur.rice.s d'observer et de filmer. Le 21/01, 27 CRS ont escorté deux membres HRO en dehors du lieu de vie. Le 02/01, des CRS ont chassé des observateur.ice.s dont un a été blessé. Un observateur a été violenté alors qu'il aidait les personnes exilées à garder leur tente. Les forces de l'ordre ont chargé deux observatrices et les ont poussé violemment. Une autre observatrice a été blessée par des CRS en tentant de sortir du périmètre. Le 04/01 et 10/01, les observateur.ice.s ont été agrippé par des CRS. Le 19/01, un CRS a poussé avec son arme les membres HRO. Le 21/01, un CRS a marché sur les pieds d'un membre HRO qui a failli tomber. Le même jour, l'équipe HRO a été empêchée de retourner à son véhicule. Le 02/01, 15/01, 17/01 et 23/01, des CRS se sont moqués de l'accent des membres HRO. Un CRS s'est éloigné avec les papiers d'identité des observateur.ice.s pendant plus de 5 minutes. Le 30/01, un CRS a tenu ces propos : "Elles n'ont rien d'autres à foutre elles" et " franchement ça va

elle est belle ". En tout, les membres HRO ont subi 13 contrôles d'identité dont 9 le 06/01. En tout, les observateur.rice.s ont été violemment poussé.e.s 8 fois, aucun des CRS n'avait leur RIO visible. En tout, les observateur.ice.s ont été filmés par les forces de l'ordre au moins 21 fois.

- **Des événements de sensibilisation empêchés par la sous-préfecture**



Dans le cadre de la Commission Plaidoyer, à Calais, un premier événement à l'occasion de la sortie des rapports de Pierre Bonnevalle et Marta Lotto, était prévu le 12 février 2022 : "Le Border Show".

Cet événement, organisé par les associations du Calaisis, partie prenante de la démarche, a été pensé suite au constat du rapport de Pierre Bonnevalle à savoir la théâtralisation de la force et la mise en scène des politiques publiques à la frontière. Il s'agissait de tourner en dérision cette théâtralisation et l'utiliser au travers de stands de sensibilisation et d'éducation populaire afin d'échanger avec les Calaisien.ne.s sur les politiques menées à la frontière. Cet événement devait avoir lieu devant le Parc Richelieu à Calais

(lieu symbolique de commémoration après un décès) dans un esprit convivial.

Cependant l'événement a été empêché par la sous-préfecture à deux reprises, le 12 février et le 7 mai.

- Prétextant un retard dans les 3 jours de prévenance d'envoi d'une déclaration, pour la première initiative, et un manque de documentation des dispositifs de sécurité autour de l'évènement, la sous-préfecture a refusé de délivrer un récépissé de déclaration de manifestation, forçant les associations organisatrices à annuler et reporter le Border Show. Sur place, le jour où aurait dû avoir lieu l'évènement, 10 camions de CRS étaient postés devant le parc pour "empêcher une manifestation pro-migrants". Ces échanges avec la sous-préfecture avaient lieu la même semaine que l'intervention du RAID sur l'immeuble squatté.
- La deuxième initiative a reçu une fin de non recevoir par courrier, la sous-préfète indiquant qu'il fallait demander à la mairie une occupation du domaine public, puisqu'il ne s'agissait pas d'une manifestation mais d'une sensibilisation sous forme de kermesse. Malgré une réunion avec les associations déclarantes, elle a maintenu son point de vue, et a menacé de faire intervenir les forces de l'ordre en cas de "rassemblement non déclaré" tout en indiquant que le Border show n'était pas revendicatif et correspondait à un stand de sensibilisation.

Les associations organisatrices, face à cette restriction, ont préféré tenir des stands dans des brocantes de la ville pour maintenir des événements et diffuser les rapports auprès des Calaisien.nes

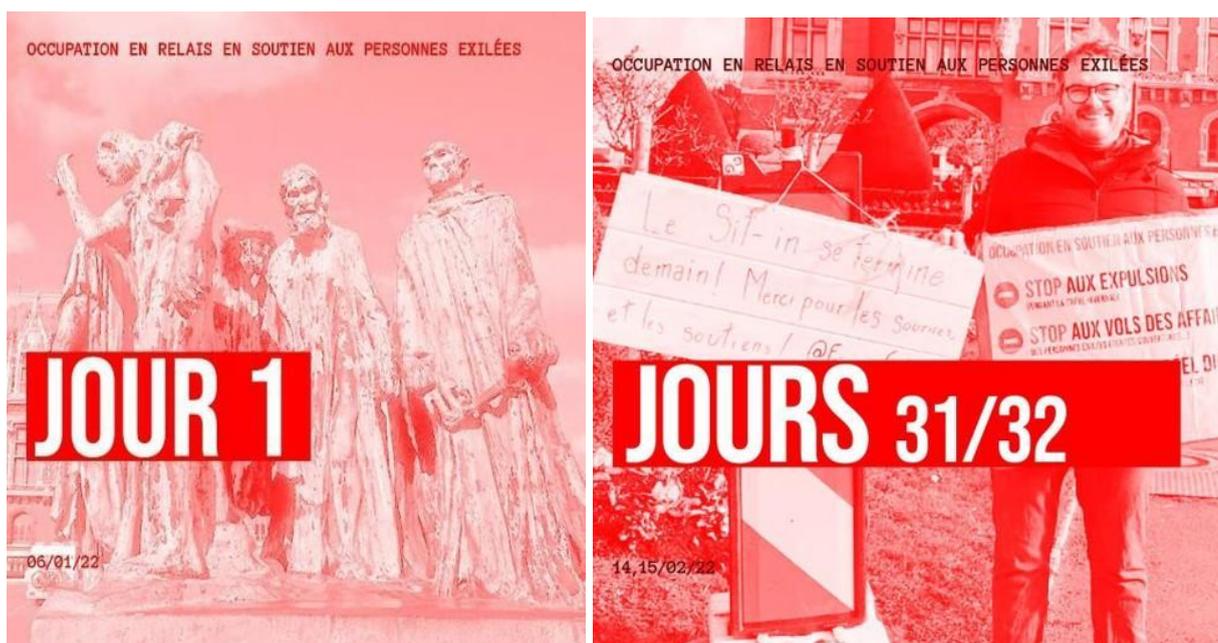
[Cette politique de non-accueil mise en place depuis près de 30 ans déjà](#), coûteuse et toujours inefficace, se poursuit donc, malgré ses conséquences mortifères. C'est une « [politique du laisser-mourir](#) », avec plus de 350 personnes mortes à la frontière depuis 1999, et près de 55 personnes depuis Septembre 2021.

3. Résistances à la frontière : entre mobilisations, essoufflement et stratégies de survie

a. La multiplication des mobilisations

La mort de Yasser, en septembre 2021, a marqué un enchaînement de protestations, d'actions et de mobilisations citoyennes (organisation d'une manifestation par la communauté soudanaise le 28 septembre, grève de la faim en octobre, blocage des expulsions en novembre et manifestation en soutien aux grévistes à Calais, Paris, Dunkerque, collages dans les villes etc.). Le mouvement s'est poursuivi en 2022 :

6 janvier : début d'une occupation de l'hôtel de ville de Calais, en relais et qui durera 32 jours.



Janvier : Ouverture du squat de la « maisonnette » à la Pointe du Siège, en soutien aux personnes exilées (sur)vivant sur le campement de Ouistreham

4 février : Sortie des deux rapports d'enquête de la PSM sur « **30 ans de fabrique politique de la dissuasion** », une analyse de trente années de politiques publiques à la frontière franco-britannique, réalisée par Pierre Bonnevalle, politologue. Et aussi, « **On the Border : La vie en transit à la frontière franco-britannique** », une enquête auprès des personnes exilées bloquées à la frontière franco-britannique, réalisée par Marta Lotto, anthropologue.

La sortie de ces rapports a donné lieu à différentes actions, et temps d'échanges :

- Exposition aux Beaux-Arts de Caen, avec près d'une cinquantaine de personnes, le 2 janvier.
- Conférence à l'Université de Dunkerque, avec près de soixante personnes, le 4 février.
- Campagne de collage dans Calais, le 4 février.
- Tentative d'organiser un événement de sensibilisation autour des rapports, intitulé le « Border Show », empêché deux fois par la préfecture.



- Temps d'échanges en Juin, à Lille lors d'un ciné-débat autour du film "Traverser".
- Conférence le 8 octobre à Montreuil-sur-mer, autour du rapport de Pierre Bonneville, par l'association ECnou.
- Evénement à Caen les 16 et 17 Novembre autour des rapports, (expositions, table ronde, projection de film...)

6 février : Journée internationale de Commemoration des personnes mortes et disparues aux frontières,



7 février : Des militant·es annoncent l'occupation depuis plus de 48h de deux bâtiments vides. Le premier, un grand bâtiment, dans le quartier du Fort Nieulay, est vide depuis plus d'un an. Il sera rapidement assiégé par la police, ne laissant entrer personne, empêchant ainsi l'approvisionnement en eau, nourriture et matériel, pour les personnes occupant l'intérieur du bâtiment.

Il sera expulsé le 11 février par le RAID.



Le deuxième lieu est une maison rue Frédéric Sauvage qui fait l'objet d'un litige entre les différents propriétaires, inhabitée depuis plus de 10 ans.

La maison est toujours occupée aujourd'hui par une trentaine de personnes exilées. Les propriétaires ont engagé des procédures d'expulsion devant le tribunal judiciaire, les audiences connaissant des reports tout au long de l'année 2022. La compétence du tribunal de proximité de Calais est actuellement contestée par l'avocate des habitant.e.s. le 26 octobre 2022, le juge a statué 3 ans de sursis avant l'expulsion de la maison.



Jeudi 17 mars : Cérémonie des Barbelés Awards : les pires dispositifs anti-exilés. Organisé au Cinéma de l'Alhambra à Calais par la Cabane Juridique et le collectif des associations Unies, cet événement a réuni une majorité d'acteurs associatifs et de militant.e.s autour d'une cérémonie pointant avec humour tous les dispositifs anti-exilés qui ont vu le jour à Calais et à Grande-Synthe (grillage, murs, barbelés, technologies de pointe...).

Avril 2022 : Installation de boîtes aux lettres sur les lieux de vie par HRO et des militant.e.s pour permettre aux habitant·es d'exercer leur droit de se défendre devant un juge. Elles sont rapidement détruites par les services de police.

4 avril : Meeting de Gérald Darmanin dans la salle du Minck, à Calais Nord. Forte présence policière dans le centre-ville, de nombreux contrôles d'identité arbitraires sont effectués pour dissuader les militants de participer au meeting. Un militant est interpellé un peu plus tard et fait l'objet de poursuites pénales avec une audience courant octobre.

30 juin : Mobilisation de 200 personnes devant le tribunal Judiciaire de Caen en soutien aux habitant.e.s d'un lieu de vie menacé d'expulsion.

5 juillet : Mobilisation au tribunal d'instance dans le cadre de la procédure d'expulsion de la Maison Rue Frédéric Sauvage. Une dizaine de soutiens sont présent·es.

Le même-jour, le Tour de France arrive à Calais. Une mobilisation s'organise près de la ligne d'arrivée et en haut du cap Blanc-Nez. Des militant.e.s ont inscrit sur des T-shirt blanc, des phrases reflétant le contexte migratoire à la frontière.



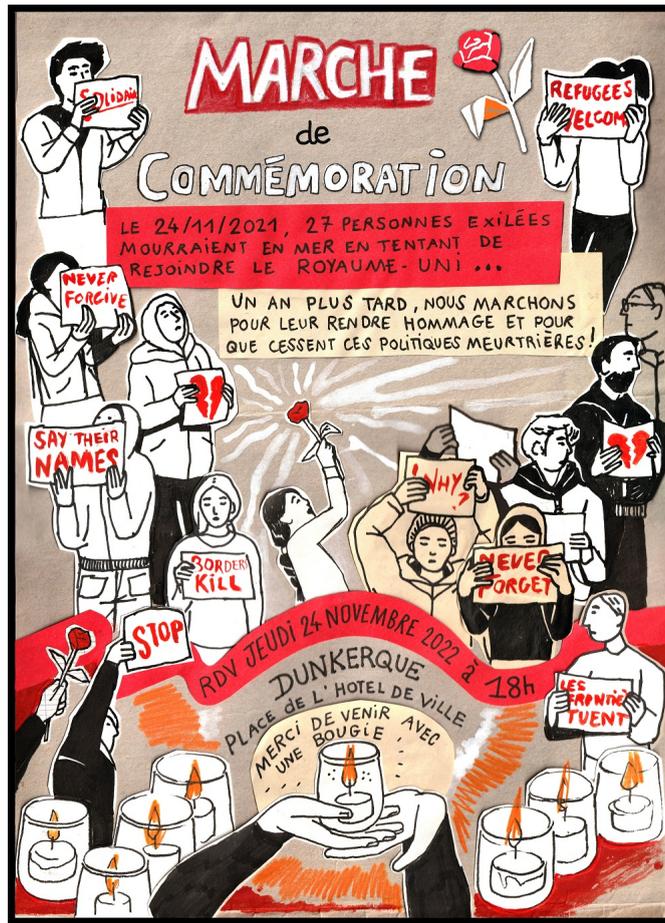
28 septembre : Manifestation et événement à Calais qui accueille « les Caravanes » dans le cadre du mouvement « Rights, No deaths ». Le 28 septembre 2022, date des un an de la mort de Yasser Abdallah, fauché par un camion près d'un parking à Calais, est organisé un rassemblement afin de soutenir la marche européenne "RIGHTS! NO DEATHS". Le rassemblement a eu lieu devant le parc Richelieu, endroit où les Calaisiens solidaires et personnes exilées ont l'habitude de se retrouver à la suite d'un décès pour dénoncer les politiques meurtrières de l'Union Européenne et des gouvernements français et britanniques.

Les personnes ont ensuite rejoint la Maison d'Entraide et de Ressources pour une rétrospective des événements passés depuis la mort de Yasser.

6 octobre : Mobilisation d'une centaine de personnes devant le tribunal Judiciaire de Caen en soutien aux personnes habitant.e.s un lieu de vie menacées d'expulsion.



24 novembre à Dunkerque, une commémoration a été organisée suite au 1 an du naufrage qui aura coûté la vie à au moins 27 personnes dans la Manche et 4 personnes disparues.



18 décembre 2022 : A l'occasion de la journée internationale des migrant-e-s, des citoyen-ne-s ont mené une action devant le Commissariat de Calais Nord pour bloquer les véhicules d'APC participant aux "nettoyages" des expulsions.



b. Un maintien des envois de courriers classiques d'interpellations mais aussi des réunions avec différentes collectivités et autorités

Malgré le découragement des acteurs associatifs face aux réponses insuffisantes des autorités aux courriers envoyés depuis déjà plusieurs années, cette action a été maintenue en 2022, permettant de documenter formellement les contextes de (sur)vie des personnes exilées, et les demandes associatives associées. Les associations ciblent des demandes précises par rapport aux compétences particulières des autorités, pour obtenir des évolutions tangibles.

Ainsi, sur chaque territoire, les interpellations ont consisté en des demandes très ciblées :

A Calais :

o En septembre, des courriers sur la collecte des déchets ont à nouveau été envoyés à la communauté d'agglomération du Calaisis, et la sous-préfecture de Calais. La réponse en 2021 était la suivante : aucun des deux ne se reconnaissent compétents pour le ramassage des déchets près des lieux de vie. Les courriers en 2022 tendent à rappeler les compétences afférentes à chacun : la compétence spéciale de la mairie, déléguée à la communauté d'agglomération (article L-2224-13 du Code général des collectivités territoriales) ; le pouvoir de substitution de la préfecture en cas d'inaction d'une mairie dans l'exercice de son pouvoir de police (article L-2215-1 du CGCT). La réponse de la mairie était cette fois-ci différente : elle indique les mesures prises à ce sujet avec un mandat donné à une association pour des ramassages dans différents lieux, mais indique s'agissant des demandes d'équipement : « *La question de l'installation de bennes sur les lieux de vie concernés est plus délicate, tant pour des raisons de sécurité que d'hygiène. Cela étant, j'ai pris note de votre requête et vais étudier celle-ci avec les services compétents.* » La préfecture n'a pas répondu au courrier lui demandant d'exercer son pouvoir de substitution, en toute logique au vu de la nouvelle action de la mairie autour des déchets – bien qu'insuffisante et non systématisée sur l'ensemble des lieux de vie.

o Des courriers sur l'accès à l'eau à Calais ont été à nouveau envoyés, en particulier à destination de la préfecture et la sous-préfecture. Un rendez-vous thématique sur l'eau a eu lieu avec la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de la préfecture, l'association mandatée La Vie Active, et les associations indépendantes, lors duquel ont pu être présentées des demandes claires sur le long terme et le court terme sur les différents usages de l'eau et sur l'ensemble des campements. Cette demande prend la forme d'un principe cadre, ainsi qu'un document de propositions techniques réalisables pour améliorer l'accès à l'eau sur les campements. Si des refus ont été établis sur certaines propositions à la réunion thématique puis à la réunion mensuelle avec la préfecture, des perspectives de négociations existent sur différents sujets (tel que le sujet des laveries accessibles aux personnes exilées).

Dans le Dunkerquois :

o Les associations ont multiplié et réitéré des demandes urgentes sur l'accès à l'eau à destination de différents acteurs : les municipalités (de Loon Plage, Grande Synthe, Gravelines, Dunkerque), la

communauté d'agglomération, le Syndicat de l'eau du Dunkerquois, le port de Dunkerque, la sous-préfecture, et même via un député le ministre de l'intérieur.. Ces demandes étaient compliquées à établir du fait que les personnes expulsées aux abords de la ville de Grande Synthe (sur)vivent désormais sur un terrain appartenant au port de Dunkerque, à cheval sur la ville de Loon Plage et celle de Dunkerque. Les municipalités se disent incompetentes pour approvisionner en eau cet espace, le port de Dunkerque et la sous-préfecture refusant cet accès à l'eau.

c. Une instabilité structurelle du réseau

Le retrait total en 2022 de Choose Love – anciennement Help Refugees – comme principal financeur pour une dizaine d'associations et de projets sur le littoral de Calais à Dunkerque a grandement fragilisé une bonne partie du réseau avec pour conséquences :

- Une réduction des postes structurants long terme et une disparition d'acteurs dans certains projets d'interpellations inter-associatifs.
- La restructuration de plusieurs collectifs, bénéfique pour certains (HRO, Refugee Women Center) menant à la création de nouveau poste.
- La réduction des activités humanitaires par faute de moyens, avec par exemple un retrait du terrain de Collective Aid (association de distribution de matériel) à Grande-Synthe.

Les difficultés du réseau en termes de moyens structurels ont mené plusieurs organisations à des « faire une pause » de façon indéterminée pour certaines structures (La Cabane Juridique, RefugeeInfoBus, Refugee Women Center, Maison Sésame...)

D'autre part, en parallèle de cette fragilisation du réseau et face aux situations de détresse grandissante avec la démultiplication des traversées et des naufrages, les associations doivent pallier l'absence de dispositif de prise en charge des personnes naufragées par les autorités compétentes. Des collectifs se sont créés autour de ce manque : c'est le cas du collectif boulonnais O.S.E, de l'antenne "maraude littoral" d'Utopia 56.

Du côté de la Normandie, un nouvel acteur a émergé, Vents Contraires, ici aussi pour combler les manquements de l'Etat, cette fois-ci sur l'accès à l'eau.

Enfin de nouveaux lieux ont vu le jour : c'est le cas de la « Maison d'entraide et de ressources » à Calais, qui se veut un lieu d'ancrage, de ressources pour les personnes solidaires et personnes exilées.

d. Une résistance aux politiques répressives par l'organisation de la survie.

Il apparaît alors qu'entre associations et migrants, les intérêts à s'engager et les priorités peuvent ne pas être les mêmes. D'où des difficultés à imaginer des actions communes, des projets et des

mobilisations qui ne soient pas uniquement occasionnelles. En tant que personnes en transit, dont la vie dans le Nord n'est perçue que comme transitoire et provisoire, il est rare que les personnes aient envie de s'engager pour changer une situation qui, pour eux, représente une parenthèse de vie qu'on veut vite fermer.

Marta Lotto, p.31

L'enquête auprès des personnes en transit sur différents lieux de vie du littoral Nord mené par l'anthropologue Marta Lotto en 2021, et sortie en février 2022, nous livre de précieux éléments d'analyse concernant les revendications des personnes en transit.

Marta Lotto parle de « Communauté d'expérience » :

« Tout au long des récits de notre enquête, les personnes interviewées mobilisent en effet le « nous », qui, à travers l'analyse des récurrences de vie, s'avère représenter une communauté d'expérience basée à la fois, sur l'expérience commune de migration depuis un pays à partir duquel les passeports n'offrent pas l'opportunité de se rendre légalement dans les pays souhaités, et à la fois sur l'expérience commune d'un déni de circulation aussi bien que de stabilité, voire d'existence, une fois arrivés en Europe. Cette communauté d'expérience partage également des expériences et des conditions de vie similaires sur l'ensemble du littoral ».

Certaines pistes énoncées par les personnes concernent les conditions de vie présentes : l'accès à des services et à des droits ou à la simple possibilité de ne pas être expulsés, chassés, harcelés par les forces de l'ordre.

Pourtant, Marta Lotto note dans certaines rencontres, *« un refus d'être dans la demande, ou dans un discours individualiste [...] certains répondent que ce n'est pas à eux de penser à cela, leur objectif étant de quitter le nord de la France, le plus rapidement possible ».*

Elle constate alors que par leur situation de transit, les personnes perçoivent leur condition de vie sur le littoral comme transitoire et provisoire, ceci expliquerait que les personnes n'aient pas envie de s'engager pour changer la situation et démontre une relative indifférence aux perspectives de changement d'une situation qui *« pour eux, représente une parenthèse de vie qu'on veut vite fermer ».*

Si pour les associations la « résistance » et la solidarité passe par l'organisation de services au quotidien et d'actions ou d'interpellations des décideurs, Marta Lotto nous décrit que *« le pouvoir d'agir des personnes se déploie beaucoup plus en termes de résistances aux politiques migratoires, auxquelles elles répondent avec leurs propres corps. Leur horizon d'action se révèle dans leur ténacité à ne pas céder face à toutes les entraves et obstacles à leur présence et à s'organiser pour y résister mieux, collectivement et individuellement. Les personnes peuvent témoigner, s'indigner, trouver des solutions collectives ou individuelles pour survivre dans ce contexte, mais bien souvent elles ne sont pas porteuses d'énergies et de propositions de changement quant au présent ».*

ACTIVITÉS DE LA PSM

C'est dans ce contexte que la PSM agit, s'inscrivant dans des activités de moyen et long terme. L'intention est de permettre les prises de recul, favoriser la réflexivité des associations de son réseau et la mise en place d'actions visant des résultats structurels (transformation des conditions d'accueil des personnes exilées et d'exercice de leurs droits notamment).

Pour cela, notre action se structure autour de trois objectifs généraux : le renforcement des compétences des bénévoles et de l'analyse des pratiques au sein du réseau ; l'appui à la coordination entre associations et au passage à l'action collective ; la dynamisation de notre vie associative et de la communication interne.

I. Renforcement des compétences et analyse des pratiques

1. Les formations : identifier les besoins, mobiliser et (co)animer

a. Formations juridiques

La PSM a vocation à renforcer les compétences des bénévoles et personnes solidaires sur les questions juridiques pour qu'ils et elles puissent s'appropriier les outils juridiques nécessaires au soutien des personnes exilées sur le terrain. **En 2022, 8 temps de formations juridiques ont eu lieu sur les thématiques suivantes**, regroupant 95 personnes :

- Le 3 février : un atelier de formation et de réflexion autour des “Bonnes pratiques autour des contentieux collectifs” à Calais (16 personnes présentes)
- Le 16 février : une journée de formation sur l'asile, avec le soutien du Conseil National des Barreaux, en particulier Hélène Gacon, avocate spécialisée en droit des étrangers : un format hybride en présentiel et en visio-conférence a permis d'accueillir 15 personnes en visio, et 11 personnes physiquement.
- Le 15 mars : une formation sur la contestation de contraventions à Calais suivie d'un atelier stratégique pour créer des initiatives collectives autour des entraves aux solidaires (13 personnes présentes)
- Le 16 juin : une formation à Ouistreham pour outiller les bénévoles dans la défense juridique du campement menacé d'expulsion : “Ecrire un témoignage CERFA et une attestation d'association” (24 bénéficiaires) ;
- Le 22 juin : une formation sur les violences policières à Calais suivie d'un atelier pour réfléchir à des pistes d'action collectives (9 personnes présentes des associations Calaisiennes et Dunkerquoises) ;
- Les 2, 7 et 8 septembre : 3 permanences de formations à Calais et Dunkerque sur “Mener un questionnaire sur l'accès à l'eau et écrire un témoignage CERFA/ une attestation d'association” (7 bénéficiaires).

Une formation innovante déjà construite mais reportée deux fois au vu du contexte Dunkerquois va avoir lieu d'ici la fin de l'année 2022, sur cette thématique : "Appréhender ensemble les phénomènes d'emprise, de dominations, d'abus et de violences sur les campements". Elle fait suite au travail du groupe emprise de Dunkerque de souhaiter s'outiller par rapport à des besoins des associatifs, évalués via un questionnaire qui a obtenu une trentaine de réponses.

b. Organisation et animation d'autres temps de formation

En 2022, cinq temps de formations coordonnés par la PSM ont eu lieu sur les thématiques suivantes :

- **Le 7 mars, 29 juin et 19 octobre : Dans le cadre de la Commission plaidoyer** trois journées de formation en partenariat avec [Organisez-vous](#) se sont tenues. La première, en visio, était une formation introductive générale sur l'organisation collective. Les deux autres temps se sont tenus à Calais. Le premier, intitulé « **Repenser nos pratiques militant.e.s et créer un rapport de force** », a réuni 9 participant.e.s, principalement des personnes s'investissant dans le projet d'alliances à la frontière et était consacré à s'outiller sur la création d'alliance citoyenne. La deuxième journée du 19 octobre a été consacrée à l'élaboration de notre stratégie pour l'année à venir et a regroupé les huit participant.e.s du noyau dur de la commission à Calais.
- **Le 22 et 23 septembre** : Deux jours de formation ont été organisés dans le cadre de la Commission Santé Mentale. Le premier jour animé par Pierre Bialès, (Cabinet PsychoLab Conseil), thérapeutes spécialisé-e-s dans le soutien aux équipes humanitaires, a été consacré aux apports théoriques ainsi qu'aux mises en situations pratiques. Il s'agissait non seulement de travailler sur la place de l'environnement (professionnel et personnel) dans le vécu d'un incident critique, et surtout de définir les contours d'une réponse organisationnelle globale en particulier en ce qui concerne le rôle d'un-e Coordinateur-trice / Responsable d'équipe dans le soutien psychosocial, maillon indispensable des premiers secours psychologiques. La deuxième journée a été consacrée à des échanges de pratiques et l'élaboration de bonnes pratiques communes avec des intervenant.e.s divers. La formation a mobilisé des participant.e.s venant d'associations différentes, principalement du Calais et du Dunkerquois, avec pas moins de 11 associations représentées (Utopia56, Médecins du Monde, Refugee Women Center, RefugeeInfosBus, Human Rights Observers, Auberge des Migrant.e.s, Médecins sans Frontières, France Terre d'Asile, ECPAT, Croix-Rouge Française et Maison Sésame). La formation était limitée à 14 participant.e.s., nous avons dû limiter à un.e représentant.e.s par association.

c. La construction d'un cycle de formation

Cette année, dès mai, la PSM a engagé une salariée chargée de formation, mobilisation et valorisation des outils et des ressources du réseau. Un catalogue de formation est en cours de création et devrait pouvoir être diffusé en janvier 2023 sur son nouveau site internet.

L'objectif est donc de proposer un catalogue répondant aux besoins du réseau (besoins évalués lors de l'AG de la PSM - le 30 octobre 2022), qui soit tenable sur la durée et en complémentarité avec les formations déjà existantes.

Enfin il est question d'assurer un suivi de ces temps de reculs et par ce biais d'approfondir les temps de formations et réflexions si besoin est.

2. Temps d'échanges et conférences : permettre la prise de recul et l'analyse des pratiques

a. Le Forum annuel

Chaque année, la PSM organise un forum associatif. C'est un temps de rencontre et d'échanges réunissant l'ensemble de la PSM autour d'une thématique commune. Cette année la thématique était « **Comment lutter et résister à la frontière** ».



La matinée a été consacrée à des rencontres du réseau à travers l'organisation d'un *speed dating* géant : des binômes, une question (Quelles sont vos engagements/luttes/résistances à la frontière ?) et 6 minutes pour échanger avant de changer de partenaire. Sept questions furent posées sur l'engagement à la frontière, son rôle, son organisation, ses luttes et ses constats sur la situation. Chaque nouvelle question annonçait un changement de partenaire !

L'après-midi a pu être consacrée aux réflexions autour de différents axes de travail et d'actions dans le réseau, en quatre ateliers distincts :

- Initiation au Théâtre-Forum : explorer des moments de luttes à la frontière et pousser les pistes de réflexion à travers le langage théâtral.
- Auto-organisation et pouvoir d'agir des personnes exilées : L'objet de cet atelier fût de remettre à l'ordre du jour la question d'inclure les personnes concernées dans la lutte. Re-réfléchir à comment on travaille ensemble, ou comment on favorise des espaces pour que les personnes puissent s'auto-organiser. Cet atelier marque le re-lancement de la commission pouvoir d'agir.

- Joie militante : qu'est-ce que la Joie militante ? Comment elle se manifeste et qu'est-ce qu'elle apporte à nos luttes et engagements ? Nous avons discuté de ce qui anime nos engagements, et de ce qui les ébranle, en prenant le temps de partager, célébrer nos victoires passées et rêver à celles à venir !
- Usage du droit : réflexions autour des différentes voies du droit et de son usage face à ses nombreuses violations à la frontière. Après une réflexion collective sur à quoi a servi et à quoi sert l'usage du droit à la frontière, le reste de l'atelier a consisté à créer un contentieux en travaillant par étapes (de quel besoin on priorise, à l'inclusion des personnes requérantes, en choisissant un avocat, ...).

Le Forum a réuni environ une cinquantaine de participant.e.s. venues principalement de Calais, Grande-Synthe, Norrent Fontes, Lille, Paris, mais aussi d'Abbeville, Lyon ou encore Marseille pour assister à la journée.

b. Welcome day

Depuis quelques années déjà, une réflexion large est menée au sein du réseau de la PSM concernant l'accueil et la formation des nouveaux et nouvelles bénévoles, salariées, stagiaires ou service civique.

Cette mission d'accueil est dorénavant en partie collectivisée à Calais avec le soutien de la PSM qui a engagé un travail en ce sens dès 2017 pour aboutir à des sessions de formation appelées « Welcome day » ritualisées tous les derniers mardis du mois, et ce depuis 2019. Cette formation s'articule sur 3 temps :

1. Une mise en contexte de l'histoire du Calaisis et des acteurs et actrices de terrain (qui-fait-quoi sur place), ainsi que des notions de « *safeguarding* » (« prendre soin de soi et des autres »)
2. Une réflexion/atelier/discussion autour de l'engagement, avec des outils utilisés pour animer ce temps.
3. Un thème choisi selon les différent.e.s intervenant.e.s du Welcome Day, et adapté selon les besoins identifiés en amont ou au début du temps de formation.

Sur une demi-journée, le *Welcome Day* est ainsi pris en charge par un trinôme, incluant la salariée chargée de formation de la PSM, un.e intervenant.e interprète pour les anglophones et des personnes solidaires du réseau. Des outils visuels et techniques d'éducation populaire sont mobilisés dans cette nouvelle formule. L'animation est faite en Français et en Anglais. L'objectif fixé de rendre autonomes les *Welcome Day* dès 2020 en confiant aux associations calaisiennes le kit « *Welcome Day* », contenant une trame d'animation et des outils, a dû être revu. La PSM continue d'être motrice sur la facilitation et la coordination de ces temps qui permettent aux associations de sortir de l'urgence, non seulement en accueillant les bénévoles qui viennent d'arriver mais aussi finalement en prenant le temps de cet échange. Les *Welcome Day* participent en effet à la

transmission de savoirs et renforcent le travail inter-associatif. Des associations se proposent d'ailleurs régulièrement pour animer un point d'information sur le travail de leur association au sein du Welcome day.

En 2022, 11 sessions de Welcome day ont eu lieu avec une vingtaine de nouvelles et nouveaux bénévoles en moyenne :

- Le 25 janvier ; Avec 21 participant.e.s
- Le 1^{er} Février ; Temps de Welcome day spécial autour du jeu "Parcours de Migrants", organisé à l'initiative du Secours catholique, avec 12 participant.e.s
- Le 22 mars : Temps de Welcome Day spécial pour l'accueil des étudiant.e.s de la formation médiation-interprétation aux frontières en partenariat avec l'Université de Lille. Avec une vingtaine de participant.e.s.
- Le 29 mars, en présence de bénévoles du CCFD, 16 participant.e.s
- Le 18 avril : Temps de Welcome day exceptionnel organisé à l'occasion de la venue de d'étudiants et de collégiens ; Avec près de 34 participant.e.s.
- Le 26 avril ; Avec 10 participant.e.s
- Le 31 mai ; Avec 5 participant.e.s.
- Le 28 juin ; Avec 11 participant.e.s
- Le 26 juillet ; Avec 17 participant.e.s
- Le 30 août ; Avec 8 participant.e.s
- Le 27 septembre ; Avec 19 participant.e.s
- Le 25 Octobre ; Avec 19 participant.e.s
- Le 29 Novembre 2022 ; Avec 19 participant.e.s

Ainsi, 211 personnes ont participé aux Welcome Days en 2022.

c. Conférences, ateliers et animations

27-28 janvier : Une nouvelle projection du documentaire "**Radical Resilience**" sur le **burn-out militant**. Il s'agissait d'une projection en visio-conférence le **27 janvier**, suivie d'un échange avec les réalisateur-riche-s. Ce documentaire aborde les cycles et dynamiques de groupe qui mènent à un affaissement des luttes à travers les témoignages d'activistes de divers mouvement et divers pays afin d'aborder la Santé Mentale sous un angle différent. Cette projection a été suivie le lendemain par un atelier animé par l'équipe du film, divisé en trois parties:

- retours sur le documentaire et éléments observés et vécus par les participant.es de l'atelier en matière d'épuisement.
- apports théoriques sur le trauma et ses différentes formes.
- recherche collective de solutions, à l'échelle individuelle ainsi qu' à l'échelle du groupe.

La projection était ouverte à l'ensemble de notre réseau à la frontière franco-britannique ainsi qu'à la frontière franco-italienne du côté de Briançon (qui proposait quelques jours plus tôt la même projection dans un cinéma et sous le même format, un atelier le lendemain).

Les dates et horaires de la projection ainsi que de l'atelier, et leurs modalités (présentiel ou visio) ont été soumis à sondage un mois auparavant. Sur trente-huit inscrit.e.s à la projection, seulement une vingtaine de personnes s'est connectée. Le film a pu être suivi d'une discussion d'une vingtaine de minutes.

Pour l'atelier du lendemain, sur une vingtaine de personnes inscrites, personne ne s'est présenté.

Pour la projection nous avons eu de très bon retours : la projection faisait écho au vécu de certain.e.s personnes/collectifs, un côté réconfortant d'entendre "les mêmes vécus" connus dans d'autres lieux, pour d'autres luttes, certain.e.s ont évoqué le fait qu'ils se sentaient "moins seul.e.s" face à ces problématiques. Pour les personnes qui n'ont pas pu être présent.e.s, beaucoup ont demandé le lien du film pour le visionner en équipe.

Concernant l'absence des personnes à l'atelier du lendemain, les raisons évoquées des divers désistements sont l'urgence qui est passée avant la priorisation de ce temps, la fatigue, le manque de moyens dans les équipes.

Dans le cadre de la commission santé mentale, la projection "Radical Resilience" a été mise en place de façon régulière, ritualisée tous les derniers jeudis du mois en coordination avec la formation "safeguarding" proposée par le "safeguarding network". Ainsi, les nouvelles et nouveaux bénévoles ont la formation du groupe « safeguarding » le matin, et le soir, il y a la projection ouverte à toutes et à tous, suivie d'une discussion :

- **Le 5 mai** : 7 participant.e.s.
- **Le 2 juin** : 12 participant.e.s (*bénévoles HRO/Collective Aid/CFC*), suivi d'une discussion.
- **Le 30 juin** : Participation de 11 bénévoles (l'équipe d'Utopia 56), suivie d'une courte discussion.
- **Le 11 août** : Une dizaine de participant.e.s.
- **Le 11 octobre** : 22 participant.e.s.
- **Le 11 novembre** : 22 participant.e.s.

Pour le moment, 62 personnes ont déjà pu assister à une projection débat. Les retours de ces projections-discussions sont positifs.

4 Février : Temps de conférence à l'Université de Dunkerque autour des rapports de Marta Lotto, « [ON THE BORDER](#), La vie en transit à la frontière franco-britannique » et de Pierre Bonnevalle « [Enquête sur 30 ans de Fabrique Politique de la Dissuasion](#) ». dans le cadre du travail mené au sein de la commission plaidoyer.

18 février : Temps de projection du film, coordonné par Amnesty, « Ils sont vivants » suivi d'un temps d'échanges au cinéma l'Alhambra de Calais, réunissant une cinquantaine de personnes.

25 février : Dans le cadre de **son cycle de conférences sur les politiques menées à la frontière franco-britannique** une conférence sur **la militarisation des deux côtés de la frontière**, en lien avec la mission de Pierre Menzildjian, volontaire issu du réseau de chercheurs et chercheuses de Migreurop, accueilli par la PSM dès octobre 2021 jusqu'en mars 2022 Avec un format hybride, elle a accueilli 7 personnes en présentiel et 20 personnes en visio-conférence.

25-26 février : Soutien à l'animation de deux jours de rencontres, à Paris, du réseau des « Maisons accueillantes » avec pas moins d'une vingtaine de personnes et des "Maisons" venant de partout en France (la frontière franco-britannique, Briançon, Paris, Toulouse etc.)

Le 26 avril : Vernissage de l'exposition autour des rapports de Pierre Bonnevalle et Marta Lotto en lien avec le contexte Dunkerquois, et conférence à la Bibliothèque Universitaire de Dunkerque. Ce vernissage a réuni pas moins d'une soixantaine de personnes.

Le 26 au 29 mai : "[Les Fabriques d'Agirs](#)", 3 jours de réflexion sur les agirs aux frontières. Dans la continuité des réflexions engagées lors des journées du Briançonnais *Territoires et savoirs partagés* en mai 2021, *Fabrique d'agirs* a réuni à Calais des acteurs exilé.e.s, de la solidarité, de la recherche, des arts engagés, de la médiation en langues et de l'équipe multidisciplinaire des Non Lieux de L'Exil. L'objectif est d'ouvrir les espaces-temps réflexifs et festifs pour engager des formes d'action ajustées, échanger autour des positionnements et tactiques locales, nationales ou transnationales collaboratives. Les journées se sont organisées au travers de tables-rondes, d'ateliers, d'assemblées, de créations et de projections, afin d'imaginer des agirs-en-commun – une fabrique d'agirs. Les trois jours ont réuni environ une centaine de personnes par jour.

Le 16 décembre : Dans le cadre de la Commission santé mentale, la PSM en étroite collaboration avec l'Orspere Samdarra a organisé un temps d'échange d'expériences sur l'accès aux soins et la prise en charge en santé mentale des personnes exilées.

Ce temps d'échange a réuni plusieurs acteurs et actrices en santé mentale des villes de Lyon, Paris, Calais et Dunkerque. Il s'est déroulé le vendredi 16 décembre à la Maison d'entraide et de Ressource de Calais.

Le soir a été projeté le film documentaire " Les mots des autres" suivi d'une discussion en présence de l'équipe de l'Orspere Samdarra.

d. La mise en place de groupes d'analyses de pratique.

Dans le cadre de la Commission santé mentale, des groupes de paroles inter-associatifs ont été mis en place, animés par Pierre Bialès et le Cabinet PsychoLab Conseil, thérapeutes spécialisé-e-s dans le soutien aux équipes humanitaires qui connaissent le contexte de la frontière franco-britannique depuis plusieurs années.

Deux premiers groupes ont eu lieu suite au naufrage du 24 novembre 2021 causant la mort d'au moins 27 personnes.

La mise en place de ces groupes de parole avait été réalisée de manière précipitée suite à l'urgence du naufrage, sans avoir eu assez de temps d'échanges et de réflexions avec les associations sur les modalités qui seraient les plus appropriées. Ces deux premiers groupes tests ont permis de réadapter

le mode d'organisation. Ainsi, après évaluation il est apparu nécessaire de proposer des temps de soutien différents pour les responsables d'équipe et les bénévoles, qu'il est indispensable que les managers soient proactifs dans la diffusion de l'information sur les groupes de parole, que le mode inter-associatif fait toujours sens.

Depuis juin 2022, ces groupes sont ritualisés. Douze personnes de six associations différentes participent au groupe d'analyse de pratique sur Calais. 3 dates ont pour le moment eu lieu : les jeudis 23 juin, 8 septembre et 6 octobre. Ils se poursuivent toutes les 6 semaines. Du côté de Dunkerque, dans le cadre du groupe emprise, un atelier d'échanges sur les violences dans les campements a été organisé le 30 juin puis reporté le 18 octobre. Les deux journées ont dû être annulées, une première fois du fait d'un contexte de violences inouï sur les campements et d'une réorganisation des associations, et une deuxième fois car les intervenantes ne pouvaient se déplacer en raison d'une grève nationale affectant les transports. Ce temps est reprogrammé pour les semaines à venir.

3. Un travail de capitalisation des ressources et des outils

a. Histoire de la lutte des personnes concernées

Lors d'une rencontre d'orientation stratégique en janvier 2020, les membres du CA de la PSM ont acté l'importance de mieux documenter les actions menées par le réseau et par notre plateforme. En effet, le réseau a besoin d'une mémoire et d'un véritable bilan des actions déjà menées, des résultats obtenus, des obstacles rencontrés, des leviers activés. L'idée étant de tirer les leçons du passé et d'adapter au mieux notre réflexion stratégique pour la suite. En 2021, ce travail a porté sur la question **du pouvoir d'agir des personnes exilées bloquées à la frontière.**

La PSM a choisi de recruter une stagiaire, **Bonnie Couillet**, pour une durée de 5 mois (février à juillet 2021). pour documenter les actions collectives des personnes concernées des dernières années à la frontière franco-britannique et créer des échanges dans le réseau autour des pratiques associatives dans le but de favoriser l'action collective.

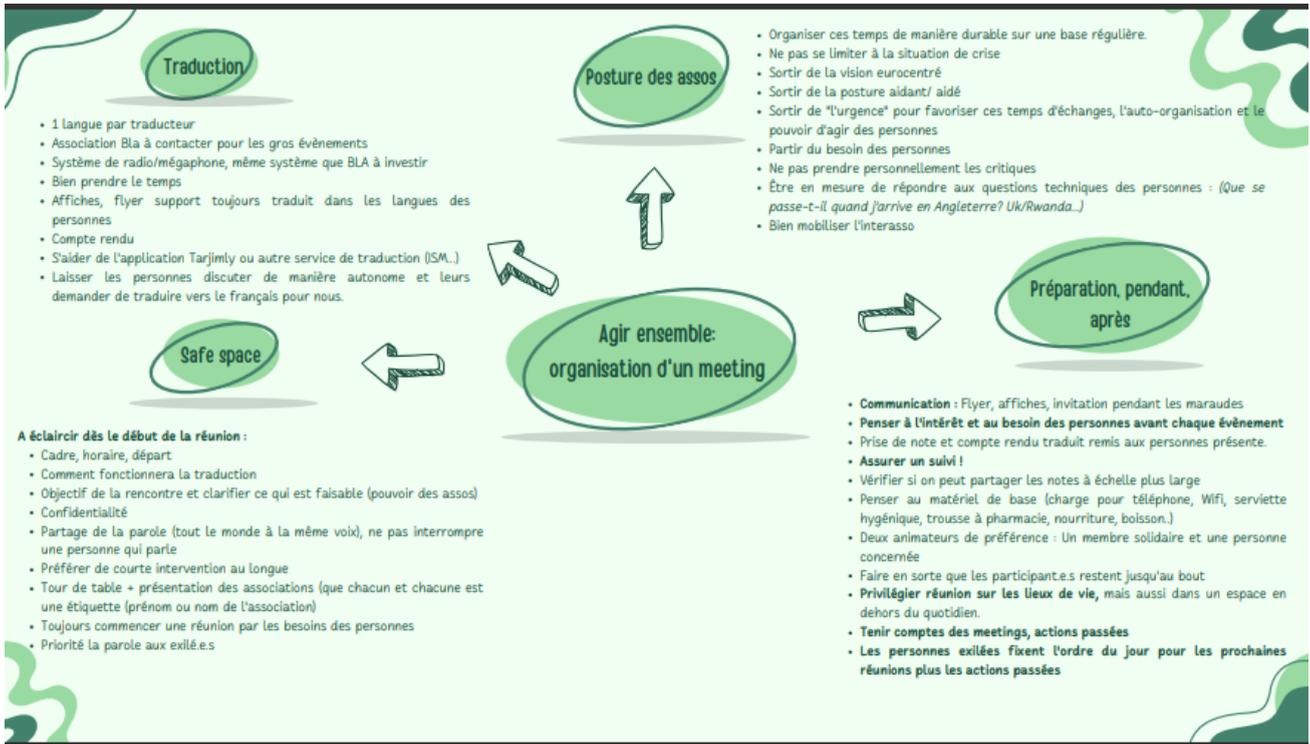
Ce travail a tout d'abord abouti à la publication [d'un article dans la revue Plein Droit du Gisti](#) (n°129– Juin 2021), ainsi qu'à la production d'une large frise, nourrie d'initiatives et d'actions menées par les personnes exilées à différents moments et différents endroits de la frontière, et ce depuis 2006., avec l'ambition de redonner une visibilité à des formes d'organisation et de résistances trop souvent oubliées et minorisées, y compris par les bénévoles et militant.e.s qui agissent à la frontière franco-britannique. La frise est devenu un outil utilisé lors de « Welcome Day », mais aussi lors du Forum PSM 2022 par exemple, et sert de base de discussion sur nos propres représentations.

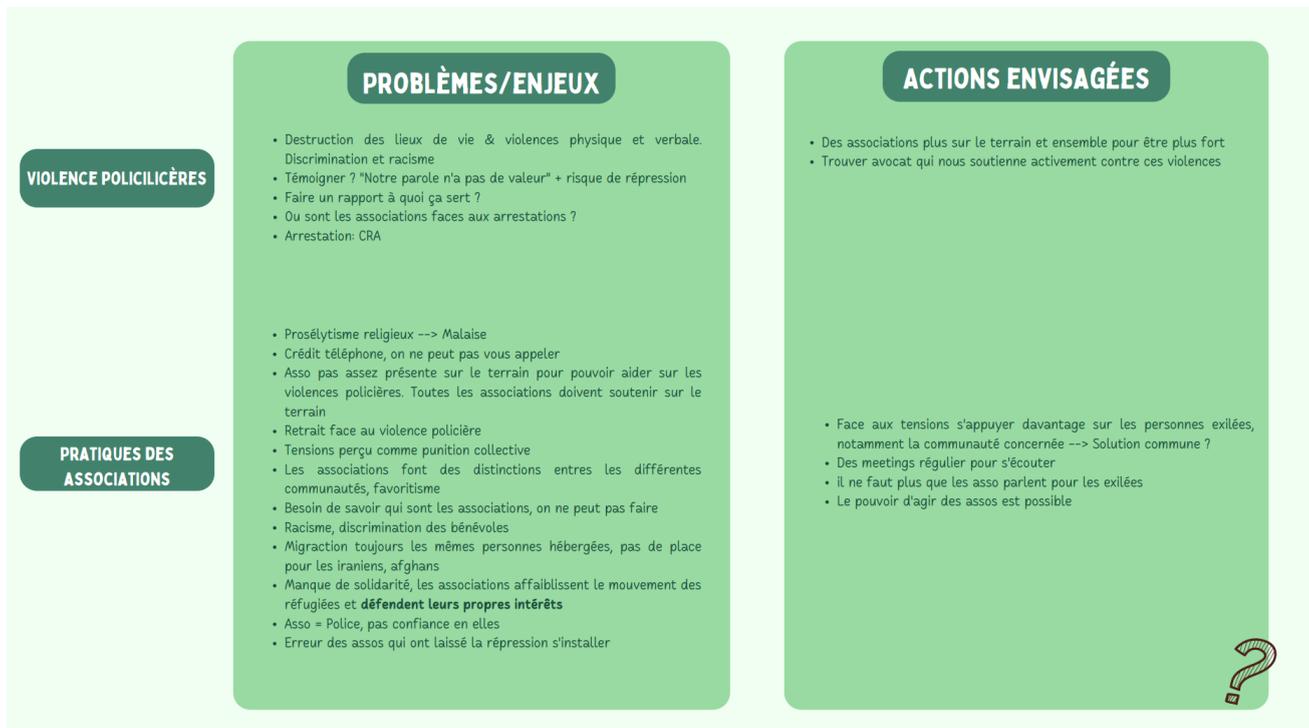
Il s'agissait d'un premier jalon, cette frise pouvant être enrichie de manière continue, prétexte à la construction d'une « autre » mémoire de ce qui se passe à la frontière, en lien avec, et par les premières personnes concernées.

En 2022, la PSM a engagé un travail de numérisation en plusieurs langues et mis à disposition sur le nouveau site internet de la PSM pour que chacun s'en empare.

Par ailleurs, depuis cet été un travail de capitalisation des ressources du pouvoir d’agir a été entrepris à partir des comptes rendus et archives des réunions qui ont eu lieu avec les personnes exilées depuis 2013. Ces recherches ont permis de mettre à jour et centraliser toutes les bonnes pratiques du pouvoir d’agir ainsi que les demandes et besoins des personnes exilées.

Capitalisation pouvoir d’agir : document entier à retrouver sur le nouveau site internet de la PSM





b. Projet mémoire

Il s'agit de la poursuite d'un projet initié en 2016 par Maël Galisson, visant à créer un centre Ressources sur *le fait migratoire*. Ce projet cherche à restaurer une mémoire aujourd'hui partielle ou absente. En cours de construction, le projet se pense sur l'ensemble de la frontière et est porté par militant.e.s et acteur.ice.s de la recherche. L'idée serait dans un premier temps de créer un lieu virtuel pour ce centre Ressources, (possiblement le nouveau site de la PSM), puis le transposer dans un lieu physique et ainsi contribuer à faire de cet espace un véritable « lieu de mémoire » (voir plus bas).

c. Infokiosques

En parallèle a été créé un infokiosque permettant la capitalisation, la diffusion et le partage de ressources et de documentations. Un espace en recul pour lire, se situer à la frontière et comprendre l'écosystème qui nous entoure. Un système de prêt et un espace informatique sont en cours d'élaboration à la Maison d'entraide et de Ressources à Calais.

d. Nouveau site internet de la PSM : un site ressource

Depuis 2018, la PSM souhaite se doter d'un nouveau site internet. En 2021, de nombreuses réunions autour des besoins du réseau, sur la charte graphique souhaitée, et sur la future arborescence permettent d'avancer fortement vers cet objectif. Une bénévoles en soutien à la communication de la PSM a abouti à la définition de la charte graphique, sur les modules souhaités par la PSM et sur l'interface finale du site. C'est le prestataire informatique de la PSM, Cliss XXI qui continue d'accompagner l'équipe PSM sur le nouveau site.

Aujourd'hui le devenir de ce site est d'être un site internet réseau investi et animé par plusieurs membres de la PSM. Le but est donc de **faire le lien** entre les différents lieux de la frontière, que les lecteurs/lectrices et personnes solidaires puissent élargir leurs champs d'action, se rendre compte des problématiques rencontrées dans les différents territoires ainsi que des ressources mobilisées sur une frontière respective.

Il s'agit de Faire réseau et renforcer notre rapport de forces en ayant une communication centralisée et active sur ce qu'il se passe à la frontière.

L'objectif est que le site devienne une référence pour les personnes souhaitant se renseigner sur la frontière franco-britannique, mais également de centraliser les ressources pour faciliter le travail des acteur.trice.s de la frontière. En effet, le site regroupe différentes thématiques : santé mentale, outils de sensibilisation, information au droit etc. Une équipe de référent.e.s de territoire est en train d'être créée sous la coordination de la nouvelle salariée. Vous pouvez trouver le nouveau site ici : <https://dev.psmigrants.org/>.

Le transfert de l'ancien site, qui a déjà 10 ans, vers le nouveau, est en cours.

II. Coordination et actions collectives

1. Groupes de travail : coordonner et assurer les suivis

a. Animation de groupes juridiques locaux et régionaux

La PSM anime ou vient en appui, quasiment depuis son origine, de groupes juridiques réunissant les acteurs et actrices de la région Nord-Pas-de-Calais s'intéressant à ces questions ou ayant une compétence particulière en la matière.

- **La PSM développe un partenariat avec le Conseil National des Barreaux (CNB)**, l'organe représentatif en France des barreaux et des avocat.e.s : dès 2020, le CNB a travaillé à créer une résolution pour travailler sur de l'accès au droit à la frontière. En lien avec la coordinatrice juridique de la PSM, et avec les acteurs

d'accès au droit du réseau, le CNB construit une convention qui permettra de former des avocat.e.s des barreaux concerné.e.s par l'accès au droit des personnes exilées, mais aussi les associations, et qui créera un mécanisme de soutien aux permanences juridiques avec des avocat.e.s compétent.e.s.

- **La liste de diffusion « Avocat.e.s »**

Composée de 80 avocat.e.s venant en soutien des actions juridiques du réseau, cette liste de diffusion permet de partager les dernières nouvelles et avancées juridiques. Cette boucle mail est le résultat du groupe juridique régional qui a existé pendant 10 ans, mais qui n'est plus convoqué en tant que tel.

- **Groupe référent à Grande-Synthe**

Le groupe référent est chargé en 2022 de dérouler une stratégie en plusieurs étapes issue de l'interasso de Grande Synthe autour de l'accès à l'eau, devenu un enjeu central en 2022. Les démarches jusqu'ici réalisées n'ont pas pu aboutir : soit par découragement face à la non-réponse des autorités aux différents courriers interassociatifs envoyés, soit parce que les violences sur le campement dès juin 2022 ont obligé les acteurs à se réorganiser en urgence ou à se retirer du terrain.

- **Groupe « Droit des occupant.e.s de terrain » à Calais**

Le groupe se réunit à un rythme hebdomadaire, et poursuit ses actions autour des Droits des occupant.e.s de terrain en se structurant autour d'une coalition d'avocat.e.s et de juristes pour mener des actions juridiques stratégiques. Deux contentieux principaux sont réfléchis dans ce cadre, en parallèle du travail de suivi autour des contentieux menés auparavant, et les contentieux en défense face aux propriétaires privés ou à la mairie de Calais.

- **Un sujet juridique commun à l'échelle de la frontière : des initiatives communes et la création d'outils autour du droit à l'eau**

En 2022, la PSM participe à des groupes de travail autour d'une communication autour de l'eau pour l'examen périodique universel ayant lieu tous les 5 ans durant lequel l'Etat français est évalué sur le respect des droits fondamentaux. Cette communication, réalisée avec l'appui de Solidarité Internationale et de Coalition eau a abouti également à l'organisation d'une collecte des données avec l'objectif de saisir le Défenseur des droits sur la même thématique. Devenant des expert.e.s du droit à l'eau, les acteurs associatifs souhaitent maintenant travailler sur des demandes sur l'eau et des recours juridiques associés pour faire avancer ce droit.

En parallèle, l'accès à l'eau dans ses différents usages est devenu un sujet central sur l'ensemble des lieux de vie des personnes exilées bloquées à la frontière, faute d'accès à l'hébergement inconditionnel et de dispositif adapté d'accès à l'eau sur les campements. Pire, les autorités ou collectivités entravent elles-mêmes l'accès à l'eau en retirant ou détériorant les cuves d'eau placées par les associations indépendantes. La PSM, avec le

soutien des avocat.e.s de la Ligue des droits de l'Homme, a donc écrit un texte dissuasif à afficher sur les contenants d'eau pour protéger le droit à l'eau.



Cette cuve à eau est la propriété de l'association [...]

Elle a pour fonction essentielle la mise à disposition d'eau potable à des personnes en extrême précarité sur le territoire du Calaisis, l'accès à l'eau étant un droit fondamental protégé autant par les conventions internationales que par le droit interne français.

La mise hors d'usage de cette cuve, par quelque moyen que ce soit, vous expose à des poursuites pénales.

Des plaintes seront systématiquement déposées, que la cuve soit détériorée, enlevée, enrochée, qu'elle soit mise hors d'usage par soustraction des robinets, ou que l'eau qu'elle contient soit rendue impropre à la consommation de votre fait.

b. Soutien de groupe ou d'initiatives sur d'autres thématiques

Les soutiens à des groupes de travail se font particulièrement autour de l'aide à l'animation et aux suivis à mener collectivement, ou à l'apport de ressources, juridiques mais aussi historiques, ainsi qu'à un travail de longue haleine de créations d'alliances avec des partenaires nationaux qui travaillent sur les mêmes thématiques et soutiennent les associations dans leurs démarches.

● Groupe « Femmes / Familles » à Calais

Le groupe femmes / familles s'est réuni deux fois à Calais en 2022, pour appuyer les initiatives collectives autour des femmes. Deux constats ont été établis : le besoin de disposer de ressources sur le sujet de l'hébergement d'urgence spécialisé, et la nécessité de se coordonner avec les acteurs du 115 et des Centre d'Accueil et d'Évaluation des Situations (CAES) pour avoir une meilleure compréhension de leur fonctionnement et également obtenir des améliorations des dispositifs.

Les membres de ce groupe sont : le Refugee Women Centre, Utopia 56, le Secours catholique, ECPAT, et la PSM. Au besoin, le groupe se met en lien avec les maisons du répit qui accueillent des femmes et des familles (la Base solidaire, la Maison Maria Skobtova, et ECART).

● Groupe « Emprise » à Grande Synthe

Le groupe s'organise autour de 5 objectifs :

- Garder trace des initiatives sur le sujet
- Créer un protocole de réaction face aux violences
- Sensibiliser voire former les associatifs qui interviennent sur le Dunkerquois

- Aller chercher différents allié.e.s (associations, structures sociales) / autorités (commissariat, procureur, etc) : se créer un répertoire commun

En 2022, ce groupe a mis en place un questionnaire à destination des associatifs qui a permis d'identifier leurs besoins. Le questionnaire a été rempli par 30 personnes, et sur cette base, une formation a été créée, dénommée "Appréhender ensemble les phénomènes d'emprise, de domination et de violences". Cette formation est organisée sous forme de temps de sensibilisation ou d'outillage sur l'appréhension des violences constatées sur le terrain : des temps sont prévus autour de "la posture du bénévole et ce que peut être le franchissement de limites", "l'écoute active", "la sensibilisation autour de l'exploitation ou la traite des êtres humains". Cette formation aura lieu en novembre 2022, et sera suivie d'autres temps d'échanges.

Sur le volet de recherche des allié.e.s, deux réunions ont eu lieu : une avec le groupe de travail constitué de collectivités et d'associations autour des violences faites aux femmes dans le Dunkerquois, et une réunion avec Hors la rue, acteur qui travaille autour de l'exploitation des MNA à Paris. Au niveau des autorités, le parquet de Dunkerque a été contacté, et le département du Nord a également été interpellé. Ces initiatives sont à poursuivre, dans l'idée de proposer une réunion de concertation entre les différents acteurs en 2023.

Les membres de ce groupe sont : Médecins du Monde, la Croix rouge, le Refugee Women Centre, Utopia 56, la Fondation Abbé Pierre, et la PSM.

- **Les groupes MNA : Un suivi et un soutien aux dynamiques collectives autour des mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA) :**

La PSM regarde avec attention la dynamique collective autour des MNA qui a émergé en 2020, et apporte le soutien *a minima* juridique dans un contexte particulièrement évolutif. Le soutien de la PSM en 2022 s'est renforcé, et est intervenu dans 3 espaces constitutifs de la coordination interassociative autour des mineur.e.s non accompagné.e.s :

- le groupe protection de l'enfance du Dunkerquois,
- le groupe protection de l'enfance de Calais,

Pour les deux groupes de travail, il s'agit d'assurer un appui juridique et un appui à l'animation des groupes lorsqu'ils se réunissent avec les départements du Pas de Calais et du Nord.

- et le comité de pilotage de coordination des actions interassociatives autour des mineurs sur le littoral nord (Dunkerque, Calais).

Ici, la PSM est membre à part entière de ce comité (composé de Safe Passage, la Croix rouge, Utopia 56 et ECPAT), et développe le projet partenarial autour notamment de l'embauche d'une salariée sur 3 ans pour améliorer les droits des mineurs sur le littoral via différents moyens. Cette salariée a été embauchée en octobre 2022, ECPAT étant l'association porteuse administrative du poste, le comité de pilotage étant responsable des

orientations autour de la salariée, et le comité de pilotage a défini ses modalités d'action pour les 3 ans à venir tout au long de l'année 2022.

La PSM a particulièrement renforcé sa présence et son investissement autour de la thématique des MNA via le poste de coordination juridique, et participe à soutenir les acteurs en 2022 autour du suivi de l'arrêt Khan, et le suivi de la démarche initiée en 2022 de communiquer au Comité des droits de l'enfant la situation des MNA aux trois frontières. Ces démarches s'appuient sur des méthodologies à co-construire avec les différents acteurs autour des MNA : par exemple des méthodologies de collecte des données, ou des méthodologies juridiques innovantes (la PSM a bénéficié d'une formation sur le suivi des arrêts à la CEDH par la société civile en 2022).

La PSM se porte également garante de l'aspect interassociatif de la démarche du comité de pilotage en maintenant une présence neutre, et une posture de conciliation des orientations à réfléchir et mettre en œuvre. Elle a également un rôle de mémoire de ce qu'il s'est passé, et de quels partenaires solliciter autour des MNA. En lien avec le comité de pilotage, elle s'engage à former les acteurs à la frontière sur les sujets liés à la protection de l'enfance et aux bonnes pratiques associées, à soutenir les stratégies de plaidoyer long terme, et à ce que le sujet des MNA soit inclus dans l'ensemble des stratégies de plaidoyer interassociative à la frontière. C'est sur ces volets que la PSM est dans le comité de pilotage et en soutien du poste salarié et qu'elle s'engage sur l'ensemble du projet.

La PSM est également à l'origine d'initiatives visant à mettre en réseau les acteurs à la frontière, ou à s'engager dans des partenariats avec des chercheurs sur les sujets qui concernent la frontière franco-britannique. En 2022, il s'agissait de ces différents projets :

- **Un partenariat avec un chercheur universitaire de l'Université de Manchester sur la criminalisation des solidaires à la frontière franco-britannique et au Maroc :**

Il s'agit d'un travail de recherche universitaire qui compare la criminalisation de la solidarité à la frontière du Maroc et de l'Union européenne, et celle à la frontière franco-britannique. Deux universitaires font des recherches terrain chacune dans un pays : Sébastien Bachelet au Maroc, Maria Hagan en France à la frontière franco-britannique dès juin 2022. Ce travail aboutira à un rapport en 2023. Deux associations sont partenaires : la PSM pour la France, et le GADEM pour le Maroc. Pour que ce travail profite aussi aux associations, et aux solidaires, deux tables rondes sont organisées : une qui s'est déroulée au Maroc en mai 2022, la PSM s'étant rendue sur place, et une table ronde aura lieu en France le 8 novembre, avec le GADEM et une vingtaine de personnes du réseau de la PSM.

Le soir, est prévue une soirée projection grand public à la Maison d'Entraide et de Ressources du film "Les sauteurs" filmé par Abou Bakar Sidibé, qui retrace des franchissements de frontière entre le Maroc et l'Union européenne. La projection sera suivie d'un temps de discussion avec le GADEM.

- **Un soutien au Forum Crossborder :** un nouveau réseau d'associations britanniques, belges et français, dénommé « Forum Crossborder » a émergé en 2020, et a demandé le soutien de la PSM à titre structurel (qui consiste pour l'instant à être support pour des demandes de financement autour de la traduction lors des rencontres). Ce Forum a pour objectif principal le partage d'informations entre ses membres, et envisage la possibilité de plaidoyers transfrontières à porter en commun. Grâce à l'investissement de Pierre, volontaire à la PSM via un service civique porté par Migreurop, la PSM a participé en 2022 à produire des comptes rendus de la journée de séminaire du 10 novembre 2021 qui ont pu être publiés le 10 février 2022 - à trouver ici avec les vidéos de la journée : https://migreurop.org/article3089.html?lang_article=fr
- **Un soutien à l'animation du Réseau des Maisons accueillantes :** la Maison Sésame, ouverte en 2019 à Herzeele dans le département du Nord, entre Dunkerque et Lille est à l'initiative de ce projet. D'autres lieux de répit avec un format similaire de maison ou de micro-structure de toute la France ont commencé à tisser des liens. La PSM les a soutenus en animant une première rencontre lors d'un week-end des maisons accueillantes, le 23 et 24 novembre 2021 à Herzeele permettant un partage d'expériences, de besoins et surtout d'attentes. Deux journées du réseau ont ensuite eu lieu à Paris, les 26 et 27 février 2022.

c. Animation et participation à diverses rencontres inter-associatives

A Calais, comme à Grande-Synthe, les réunions inter-associatives ont largement repris en présentiel en cette année 2022. Ces temps réguliers (toutes les semaines à Calais et toutes les deux semaines à Grande-Synthe) ont permis de partager les informations, et élaborer des pistes d'action collectives le cas échéant, ces rencontres étant centrales dans la dynamique inter-associative à la frontière.

A Grande-Synthe, un travail concernant le rapport de l'interasso aux autorités, animé par la PSM, avait été mené tout au long de l'année 2021 afin d'identifier collectivement les sources d'insatisfaction, les objectifs que les associations souhaitaient donner à ces rencontres avec les autorités, notamment la mairie), ainsi que les différents leviers à activer pour y parvenir.

Pour répondre au besoin nommé de « refaire collectif » face aux autorités, plusieurs actions avaient alors été mises en place (création d'une adresse mail dédiée aux relations aux autorités, deux rencontres avec le Maire sur invitation de l'interasso et élaboration de pistes de travail communes. etc.). Ce travail s'est poursuivi en cette année 2022.

En effet, la création d'un mail commun a engagé un travail de « restructuration/définition » de l'interasso et du collectif. Ainsi, plusieurs temps, animés par la PSM, ont été consacrés à la définition de l'espace interassociatif et de son fonctionnement. Ce travail a abouti à une charte (voir annexe), et continue maintenant sur le processus de gestion des conflits.

A Calais, des réflexions ont été également entamées sur le fonctionnement interassociatif, animées par la PSM. Les différentes discussions ont mené à la création d'une interasso dédiée à des temps de recul thématique une fois par mois, animée de façon tournante par les personnes du réseau. Pour l'instant, trois temps ont eu lieu : l'un sur le projet de commission plaidoyer et la réflexion sur le travail d'alliances. Le deuxième a été consacré au "safeguarding" et à tout ce qui relève de la protection de soi et des autres (santé mentale, violences, etc.) lors duquel nous avons établi un état des lieux des protocoles, personnes ressources et espaces/formations dans le réseau, mais également mis en commun les besoins, problèmes et élaborer des pistes de solutions (qui sont maintenant travaillé dans le cadre de la Commission santé Mentale). Le dernier temps a été consacré au travail sur l'accès à l'eau, à des saisines et communications aux organes *ad hoc* et aux réunions avec les autorités sur le sujet.

Enfin, les discussions, et notamment certaines tensions entre individus ont amené à retravailler la Charte inter-associative et à approfondir notre processus de gestion des conflits. Ainsi, la PSM a mené un travail d'identification des besoins, notamment par l'élaboration d'un questionnaire qui devrait aboutir à de nouvelles pistes.

d. Animation des commissions thématiques de la PSM

Mises en place depuis mars 2019, la PSM compte désormais trois commissions thématiques dont les intentions rejoignent les objectifs de la PSM :

- La formation et la montée en compétences des bénévoles et militant.e.s impliqué.e.s : les commissions sont ainsi actrices dans l'identification des besoins en formation et leur mise en place.
- Le renforcement et l'incarnation du réseau PSM lui-même : les commissions ont pour mission de renforcer les « réflexes frontière » au sein du réseau, en rassemblant autant que possible des acteurs et actrices issues de différents territoires : Calais, Grande-Synthe, mais aussi Ouistreham, Cherbourg ou encore Norrent-Fontes.
- Le soutien à l'organisation collective : les commissions jouent un rôle structurant dans le passage à l'action collective, en articulant au mieux les différentes actions locales (lorsque cela s'avère pertinent bien sûr) autour du projet « frontière » qu'elles promeuvent.

Depuis leur création, ces commissions thématiques ont donc été structurantes pour l'action menée par la PSM, même si elles ne se sont pas déclinées de la même manière :

La commission « Pouvoir d'Agir et Agir avec »

De fin 2021 à Mai 2022, la Commission Pouvoir D'Agir ne s'est pas réunie, et n'était pas active en tant que telle, mais plusieurs initiatives autour du "pouvoir d'agir" ont eu lieu :

- Des **temps de projection** ont été organisés autour du film-documentaire “Les Alphabets en Lutte” réalisé par Mélissa Mérinos et Esfandyar Torkaman Rad dans le cadre du Festival Fabrique d’agirs. Ce film porte sur l’émergence et le développement de luttes, par et pour les personnes concernées, menées par un groupe de personnes exilées en Grèce. A travers le cheminement de ce groupe d’amis, la construction et le développement de nouvelles luttes, l’expérimentation du pouvoir d’agir, émerge alors l’idée de “l’indépendance du réfugié.e” à se battre et jouir de ses droits.

- Toujours dans le cadre du Festival Fabrique d’Agirs, une table ronde a eu lieu, coordonnée par Babak Inanlou (Inalco, DU H2M) & Youri Lou Vertongen (U.Saint-Louis Bruxelles) des interventions de Adriana Costa Santos, activiste auprès de la Plateforme Citoyenne de soutien aux réfugiés Bruxelles), Aman Mohammed Saïd (association anciens étudiants), Bchira Ben Nia (CSP 75), Pauline Doyen & Ezatwazair Tarakhail (Watizat).

Un travail de recrutement et d’identification de personnes ressources pour cette commission s’est poursuivi en 2021-2022. L’enjeu est de penser la documentation des différentes initiatives et expérimentations qui ont pu exister et contribué à renforcer le pouvoir d’agir des personnes exilées « en transit », et l’articulation plus concrète du travail de cette commission avec la campagne de plaidoyer, mais également avec la formation des médiatrices-interprètes aux frontières.

En effet, la mise en place d’un diplôme Universitaire en médiation-interprétation avec l’Université de Lille (plus de détails plus bas) entend travailler à un accueil plus digne et respectueux des personnes bloquées à la frontière, en donnant davantage de place à celles-ci dans les pratiques associatives, en les considérant comme "sujets agissants" à part entière, et en se donnant donc les moyens d’échanger et d’agir sur cette base. A travers ce projet, c’est donc le pouvoir d’agir des personnes exilées et celui des associations à leurs côtés qui ressortent renforcés.

Depuis juillet 2022, la commission s’est matérialisée comme espace de ressource mobilisable pour le réseau. Aujourd’hui, voici les pistes qui sont lancées autour de cette Commission :

1. Favoriser la création d’espaces. Cela va être l’un des axes principaux de la Commission pouvoir d’Agir pour l’année 2023. Cette idée est issue des enseignements tirés des "community organising" mais aussi du rapport de Marta Lotto : en effet, bien souvent les associations ont des intentions, des volontés “d’agir ensemble” qui ne correspondent pas à celles des personnes en transit. La création d’espace commun à ce sujet (basé sur l’angle associatif, leurs besoins et leurs attentes) à alors été sources de tensions et d’incompréhensions, les acteurs.trices associatifs et les personnes en transit n’ayant pas les mêmes attentes ni besoins. La nécessité d’espace en mixité choisie, dans lequel la réponse à des besoins (ex :autour de temps de loisirs informels) pourra être donnée. Le but étant de préserver un espace “en mixité choisi” animé par des médiatrices et médiateurs paires également.

2. Accompagner et sensibiliser sur la question du pouvoir d’agir

Un des enjeux de la commission est de sensibiliser les acteurs.trices associatifs à ladite question, sans qu’ils et elles projettent leurs propres besoins, perceptions, analyses des choses, et solutions à la

place des personnes concernées par l'exil. Il s'agit de construire et agir ensemble. Sur ce volet, des ateliers de réflexions vont être engagés pour l'année 2023 et des outils mis à dispositions pour le réseau.

L'objectif est de développer au sein du réseau interassociatif une culture commune du pouvoir d'agir, pour que les associations en leur sein travaillent davantage avec les personnes concernées.

La *Commission pouvoir d'Agir, Agir Avec* ayant pour mission de ne pas recréer des espaces qui existent déjà, sera principalement en soutien aux associations favorisant ces espaces. Pour soutenir ces espaces, la PSM va dans le cadre de son budget traduction investir dans des *bidules* et/ou *cabines de traduction* permettant aux personnes exilées de participer aux échanges communs avec les associatifs sans que les barrières linguistiques ne soient un problème.

La commission « Plaidoyer »

Après avoir réussi à constituer un noyau dur d'associations agissant aussi bien à Calais, Grande-Synthe qu'à Caen et Ouistreham (entre 12 et 14 membres), et patiemment défini sa méthodologie en 2020, la « Commission plaidoyer » a pu mettre en place les deux premiers axes d'action identifiés dès le début de l'année 2021. Deux chargé.e.s de recherche ont ainsi été recruté.e.s :

- Marta Lotto, anthropologue en charge d'une enquête auprès des personnes exilées sur les conditions de vie à la frontière
- Pierre Bonnevalle, politiste en charge d'une analyse des politiques publiques menées à cette frontière depuis une trentaine d'années

Les deux rapports ont été publiés le 4 février 2022. Il est possible de les télécharger [ici](#). 225 exemplaires des deux synthèses ont été imprimés, et une nouvelle impression est en cours.

Voici quelques éléments non exhaustifs de bilan suite à la publication des rapports:

En terme de communication :

- Une tribune publiée sur le site du Monde a été signée par 31 associations.
- Une dizaine de médias ont publié des articles ou repris la dépêche AFP.
- Quelques émissions de radio ont été consacrées au sujet : [Radio Fréquence Paris Plurielle](#) mais aussi [France Culture](#) qui a cité le rapport de Marta Lotto.
- Diffusion sur les Réseaux sociaux : post facebook des associations locales, et interpellations sur twitter.
- Une campagne de collage a eu lieu à Calais.

Plusieurs événements ont eu lieu autour des rapports:

- Intervention lors du séminaire organisé par la CAFI le 2 décembre, à l'Assemblée Nationale autour de la Commission d'enquête parlementaire.
- Exposition aux Beaux-Arts de Caen le 2 janvier.

- Conférence à l'Université de Dunkerque le 4 février.
- Sensibilisation auprès de lycéens et universitaires autour de journées de visites solidaires à Calais.
- Exposition à la BULCO de Dunkerque avec vernissage et temps d'échanges le 26 avril.
- Les rapports ont également fait l'objet de table ronde, lors des Fabriques d'Agirs à Calais, en présence de P. Bonnevalle.
- Projection/débat du film "Traverser" le 16 juin à 18h à Lille : MdM est partenaire d'un DU Santé Précarité à Lille. Dans ce cadre, une soirée projection du film Traverser (dont MdM est partenaire) a été organisée suivie d'une discussion autour du parcours des personnes exilé·e·s et des difficultés psychologiques qui peuvent apparaître (une psychologue spécialisée était présente). Marta Lotto a pu intervenir et présenter le rapport d'enquête.
- Participation et sensibilisation à l'événement "[Forum mondial Normandie pour la Paix 2022](#)" à Caen.
- Le 8 octobre : Le jour de l'AG d'ECNOU, à Montreuil-sur-mer, une conférence a eu lieu autour du rapport de Pierre Bonnevalle.
- Intervention auprès des [étudiant.es](#) de sociologie de master 2 Green (Gouvernance des risques et de l'environnement) dans le cadre d'un cours intitulé "Collectivités et transitions" les 13 et 14 octobre.

En terme de diffusion, vulgarisation :

- Diffusion des rapports auprès de personnalités publiques au niveau local : Présentation des rapports au préfet du Pas-de-Calais, le 4 février ; À l'occasion de la visite de Sénateurs à Calais le 8 avril, etc. Mais également dans tous les temps de rencontres PSM (Forum annuel, visite du réseau, journées Fabrique d'Agirs et autres).
- Plusieurs documents de vulgarisation ont été réalisés: frises, infographie, exposition photos.
- Des synthèses en anglais et en arabe ont été réalisées. Une traduction des rapports en anglais est en cours.
- Un numéro spécial du Journal lillois "La Brique" a été dédié aux politique aux frontières à l'appui des rapports de Pierre et Marta. Ainsi, une frise et des éléments de vulgarisation dessinés ont été produits dans ce cadre.

La parution des rapports a laissé place à l'étape suivante : La création d'alliances à l'échelle locale. Deux groupes locaux se sont ainsi constitués (à Caen et Calais):

- A Caen, le groupe est constitué de La Cimade, Médecins du Monde, le Collectif des citoyens en Luttés, Le Secours Catholique, Vents Contraires et soutenu par le CAMO. Après un travail d'identification des potentiels futurs alliés en 2021, cette année a été consacrée à leur approche. Ainsi, le groupe a interpellé (par envoi de lettres et des rapports) des acteurs du monde culturel, médico-social, politiques ou encore économiques à Caen, Ouistreham. Ces interpellations ont mené notamment à la participation au Forum Mondial "Normandie pour la Paix" qui s'est tenu à Caen le 22 septembre et lors duquel le groupe a pu tenir un stand de sensibilisation autour des rapports. Enfin, toutes les personnes ciblées et les habitant.e.s sont conviés à des temps de sensibilisation le 16 et 17 novembre prochain à travers une soirée projection débat, une conférence et des tables rondes. Pour soutenir le groupe et la démarche,

La Cimade a embauché un stagiaire en octobre. Il bénéficiera des temps de formation offerts par la PSM.

- A Calais, l'année 2022 a été consacrée à définir les stratégie et méthodologie de création d'alliance ainsi qu' à constituer un "noyau dur" d'acteur prêt à s'engager sur le long terme. En effet, à la différence de Caen, Calais connaît un fort turn over et des acteurs de terrain qui priorisent, l'urgence, Il est donc plus compliqué de les mobiliser dans une démarche qui nécessite un investissement long terme, et surtout un changement dans les pratiques. Le groupe s'est constitué avec le Refugee Women center, Utopia 56, Human Rights Observers, Le Secours Catholique et une personne individuelle. Ce travail a été entrepris avec le soutien de l'organisation "[Organisez-vous](#)", avec un calendrier prévisionnel et l'élaboration d'une méthode riche et rigoureuse en construction d'alliances et organisation collective.

Enfin, à Grande-Synthe, Il n'y a pas encore de groupe constitué autour de la création d'alliance à proprement parler mais le groupe en lien avec la démarche est mobilisé de façon plus ponctuelle autour d'événements de sensibilisation (les expositions, les projections-débats) avec principalement Médecins du Monde, le MRAP, Salam et des individuels.

La nouvelle commission « Santé mentale »

Répondant à un besoin nommé par les associations de terrain depuis plusieurs années, **cette nouvelle commission a pour objectif d'outiller, de former les associations, et de mieux soutenir les bénévoles et les personnes exilées à la frontière sur les enjeux de santé mentale.**

En début d'année 2022, nous avons lancé un groupe de travail, principalement avec des acteurs et actrices de Calais et Dunkerque. Le groupe de travail s'articule autour de trois sous-groupes de travail correspondant aux axes du projet.

1/ Renforcer les compétences des bénévoles et intervenant-e-s pour repérer, accompagner et soutenir leur propre santé mentale

2/ Informer les personnes exilées en transit sur la santé mentale et le soutien psychosocial pour renforcer leur pouvoir d'agir et faciliter l'accès aux soins / Renforcer les compétences des bénévoles et intervenant-e-s pour repérer, accompagner et soutenir la santé mentale des personnes exilées et orienter si nécessaire vers le droit commun

3/ Accompagner la coordination des acteurs de la frontière franco-britannique et la capitalisation des bonnes pratiques sur la santé mentale aux frontières pour faciliter l'accès aux soins de santé mentale des personnes exilées en transit

Pour l'instant, la Commission santé mentale est composée de 17 membres issus du monde médico-social et du monde associatif et coordonnée par la PSM. Les acteurs.trices sont issus principalement de Calais, Dunkerque et Lille. Il y a notamment des infirmiers en santé mentale, psychologue dans des dispositifs de droit commun ou des associations du réseau, membres de différentes associations (MdM, ECPAT, Croix Rouge, IntegrapSY, L'auberge des migrants, Secours

Catholique, Collectiv Aid, Utopia 56, MSF, etc.) mais également des membres extérieurs ressources tels qu'une docteure en sociologie, un médiateur pair à l'ORSPERE SAMDARRA.

La Commission globale, qui réunit les membres ou des référent-e-s des trois groupes de travail, s'est réunie quatre fois :

- **Le 4 mars 2022 : avec 7 membres présent.e.s.** : Cette première rencontre a permis de présenter les intentions du projet (cf : Chronogramme prévisionnel), l'évaluation des besoins et état des lieux réalisé par la PSM et enfin de définir les bases de l'organisation du groupe de travail (en trois sous-groupes autour des axes du projet) et l'investissement de chaque membre.
- **Le 6 mai 2022 : avec 10 membres présent.e.s.** : Cette deuxième rencontre a permis de se retrouver avec l'ensemble des sous-groupes et d'articuler/coordonner les actions/réflexions de chacun, chacune.
- **Le 1er juillet 2022 : avec 6 membres présent.e.s.**
- **Le 2 septembre 2022 : avec 11 membres présent.e.s.**

Suite à ces premiers temps, les trois sous-groupes se sont réunis pour avancer sur l'axe correspondant, en renommant d'une autre manière les axes du projet initial :

Groupe 1 (axe1) : « Culture du bien être »

Pour cet axe, on s'intéresse surtout à la santé mentale des bénévoles et militants, des soutiens des personnes exilées. Il s'agit de réfléchir et d'organiser la formation des bénévoles sur des protocoles autour des événements potentiellement traumatisants, des temps de sensibilisation et événements autour de la santé mentale, des groupes de parole pour les bénévoles, et l'évaluation des besoins internes des associations. Un focus pourra éventuellement être fait sur la réduction des risques et des dommages autour des questions des conduites addictives, et la prévention du burn-out.

Ce groupe est composé pour le moment de 4 membres, est s'est réuni :

- Le 16.03 , ; Le 06.04 ; Le 25.04 ; Le 13.06 ; Le 21.09 ; Le 21.10

Ce groupe travaille notamment sur le développement d'outils interassociatifs comme un protocole d'incidents critiques, un guide orientation vers "les professionnels de la santé mentale" pour les équipes bénévoles, un espace ressource sur la santé mentale sur le site de la PSM mais aussi en physique en créant un infokiosque.

Groupe 2 : « Formation-repérage-orientation »

Dans ce groupe, on s'intéresse au renforcement des capacités des bénévoles à soutenir la santé mentale des personnes exilées, ainsi qu'à l'accès à l'information des personnes exilées sur ces questions. Il s'agit notamment de mettre en place des formations des bénévoles, mais aussi à destination des personnes concernées dans le repérage des difficultés/troubles et l'orientation des personnes en souffrances psychiques, ainsi que la sensibilisation à la santé mentale et la création d'outils pour faciliter l'accès aux soins de la santé mentale pour les personnes exilées.

Ce groupe est composé de 5 membres, est s'est réuni :

- Le 15.04 ; Le 30.08 ; Le 28.09 ; Le 24.10

Ce groupe travaille notamment sur une formation en premiers secours en santé mentale adaptée au contexte à la frontière, à destination des bénévoles, et la création de support graphique. Mais aussi, à la diffusion de vidéos traduites en différentes langues qui abordent différentes facettes de la santé mentale et la création de temps d'échanges avec les personnes exilées.

Groupe 3 : « Diagnostic terrain »

Ici, **on s'intéresse à la coordination des acteur-rices à la frontière et aux liens avec les acteurs du droit commun** afin de faciliter l'accès aux soins de santé mentale pour les personnes en transit, de clarifier les possibilités de référencement, etc.

Ce groupe est composé de 3 membres, est s'est réuni :

- Le 25.04 ; Le 03.06 ; Le 24.06

Ce groupe travaille notamment sur une cartographie des acteurs en santé mentale sur le littoral.

2. Initiatives « hors-réseau » : soutenir les dynamiques collectives

a. Participation à l'Observatoire national des expulsions des lieux de vie informels

La PSM est membre à part entière de l'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels et participe en compagnie de Human Rights Observers aux réunions et au travail collectif mené avec les autres membres : la Fondation Abbé Pierre, Romeurope, la FNASAT (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage), ANGVC (Association nationale des Gens du voyage citoyens), Médecins du monde, la Ligue des droits de l'Homme.

L'objectif de cet Observatoire est de recenser les expulsions collectives des lieux de vie informels afin de pouvoir analyser la politique mise en œuvre autour de ces lieux et des populations, et de pouvoir mener un plaidoyer efficace car chiffré, daté, précis.

b. Création d'un Diplôme Universitaire médiation-traduction aux frontières en partenariat avec l'Université de Lille

Création d'une formation diplômante en interprétation-médiation aux frontières en partenariat avec l'Université de Lille afin de mieux répondre aux besoins existant à la frontière franco-britannique : Sur la base des besoins identifiés auprès des associations membres en terme de médiation-interprétation, mais également dans le souci de valoriser, et compléter, les compétences des personnes agissant d'ores et déjà comme médiateurs-interprètes auprès des personnes exilées, la PSM a développé un partenariat fort avec l'Université de Lille autour de la création d'un diplôme universitaire, en 2 ans, en médiation-interprétation dans le cadre de l'exil. Celui-ci va permettre de former 8 à 15 étudiant.e.s, ayant connu l'exil et parlant les langues des personnes bloquées à la frontière, au métier de médiateur-interprète, en particulier dans un contexte de migration. Mais également, ces étudiant-e-s viendront renforcer et soutenir les besoins en médiation-interprétation dans le cadre de leurs diplômes par des expériences concrètes auprès des associations de la frontière. Un projet pilote, non diplômant, a débuté en mars 2022, avec 7 étudiant.e.s identifiés dans le réseau. De mars à juin, les étudiant.e.s ont eu cinq modules de formations, sur deux jours chacun, et deux mois de stage au sein des associations du réseau. Cette phase a permis une évaluation du projet pour en définir plus précisément l'organisation et les modalités, et afin de présenter un projet plus complet au comité de l'Université.

Le dossier de diplôme Universitaire a été habilité par l'Université de Lille à l'été 2022, il pourra donc ouvrir officiellement en Janvier 2023.

c. L'élaboration d'un projet mémoire entre chercheur.euse.s, solidaires et personnes concernées à la frontière.

L'idée est que dans un premier temps le nouveau site internet de la PSM puisse être un espace ressource qui retraçait ce qui s'est passé et se passe sur le littoral nord de France en matière de non-accueil des personnes en exil. Il s'agirait de mobiliser des sources de natures diverses et les articuler afin de « raconter » l'histoire migratoire de la frontière franco-britannique sur les 30 dernières années. Dans un premier temps, il est imaginé que ce centre aurait une existence avant tout virtuelle, mais il serait tout-à-fait concevable par la suite de réfléchir à une transposition matérielle de celui-ci et ainsi contribuer à faire de cet espace peut-être un véritable « lieu de mémoire ».

Le projet « Mémoire » cherche donc à restaurer une mémoire aujourd'hui partielle ou absente.

Un des enjeux est de donner la possibilité aux militant.e.s et bénévoles, anciens comme nouveaux, ainsi qu'au grand public de redécouvrir cette histoire, et de faciliter leur travail à la frontière. Mais aussi de proposer un autre récit du fait migratoire dans le littoral nord qui ne soit pas le roman officiel composé par les autorités.

Pour se faire un groupe mémoire est en train de se constituer, avec en premier lieu un comité de pilotage constitué de chercheur.euse.s et de personnes luttant et résistant à la frontière. Les 5 et 6 novembre 2022 a eu lieu la première résidence de ce projet au Channel à Calais.

Enfin, ce projet est en lien avec un projet de recherche avec des acteur.trice.s de la recherche et du monde militant, nommé Co-Front, qui fait suite aux fabriques d'Agirs à Calais. Ce projet est encore en cours de cadrage et débutera en 2023.

d. La coordination de contentieux et d'actions juridiques

Les stratégies en cours de réflexion, les suivis de contentieux animés ou avec la PSM en appui sont au nombre de cinq en 2022. Voici une liste non-exhaustive des différentes actions juridiques en cours :

- A Grande Synthe, un contentieux sur la non-saisie des affaires par l'huissier lors des expulsions : ces affaires sont en effet prises et détruites en dehors de tout cadre légal.
- A Calais, un travail de défense en soutien des personnes exilées face aux référés mesures utiles aux fins d'expulsions de la mairie de Calais : en 2022, il s'agissait de coordonner un contentieux pour permettre aux habitant-e-s sous les ponts du centre-ville d'exercer leur droit à la défense.
- Un suivi au long cours de l'arrêt Khan obtenu à la Cour européenne des droits de l'Homme en 2019
- Un appui à la défense interassociative du campement de Ouistreham visé par des procédures d'expulsion
- Un appui au comité de soutien à la famille d'Aleksandra Hahzar, décédée des suites d'une interception lors d'une traversée, et au dépôt de plainte de la famille

e. Appui à l'organisation de manifestations et d'actions de sensibilisation

Enfin différents évènements « hors du temps » ont eu lieu, et ont servi de temps festifs et de sensibilisation pour le réseau :

26 mars : Ouverture de la Maison d'entraide et de ressource (MER) à Calais, projet porté par la Secours Catholique qui se veut être à la fois un lieu d'ancrage pour les personnes exilées, et d'autre part un lieu communs interassociatifs. La PSM s'implique dans le lieu pour favoriser des espaces collectifs et des temps de recul, et y a également ses bureaux.

17 au 18 juin : La PSM a été invitée à l'AG d'Amnesty avec un espace d'exposition dédié à l'exposition de Calais de la Commission plaidoyer et des rapports de Marta Lotto et Pierre Bonnevalle mais également un espace pour sensibiliser autour du Journal des Jungles.

18 juin : La PSM tenait un stand au Refugee Food Festival au Channel à Calais autour des rapports de Marta Lotto et Pierre Bonnevalle mais également autour du Journal des Jungles.

12 au 17 juillet : La PSM était au “transborder summer camp”, réunissant pas moins de 800 activistes de toute l’Europe, de l’Afrique du Nord et de l’Ouest, du Moyen-Orient et d’Amérique. L’idée de ce camp d’été est de rassembler les différentes luttes pour la liberté de circulation et l’égalité des droits sociaux et agrandir le réseau.

20 Août : À l’occasion des un an de la prise de Kaboul en Afghanistan, la PSM à co-organiser avec l’association Sous l’Opalétuvier, Ligue des droits de l’Homme de Boulogne sur mer et le collectif afghan Un film documentaire à été projeté "Un Soleil à Kaboul" , racontant l'épopée afghane de la troupe d'Ariane Mnouchkine, suite à une série d’ateliers qu'elle a menée à Kaboul, avec le Théâtre du Soleil. S’en est suivie une table ronde sur la situation en Afghanistan et des réflexions autour de nos possibilités d’action pour soutenir les personnes vivant sous le joug des talibans.

Le 28 septembre: Le 28 septembre 2022, date anniversaire de la mort de Yasser Abdallah, fauché par un camion près d’un parking à Calais, est organisé un rassemblement afin de soutenir la marche européenne "RIGHTS! NO DEATHS". Le rassemblement à eu lieu devant le parc Richelieu, où les calaisiens solidaires et personnes exilées ont l’habitude de se retrouver à la suite d’un décès pour dénoncer les politiques meurtrières de l’Union Européenne et des gouvernements français et britanniques. Les personnes ont ensuite rejoint la Maison d’Entraide et de Ressources pour une rétrospective des événements passés depuis la mort de Yasser.

f. Coordination du Journal des Jungles

Les résidences d’écriture du « Journal des Jungles » rassemblent, sur 3 jours, des bénévoles de terrain et des personnes exilées sur un lieu de vie spécifique. Des artistes participent également et sont chargé-e-s de faciliter l’émergence de la parole, sa mise en forme de multiples manières.

Au-delà de la résidence d’écriture, moment d’existence du réseau PSM « au concret » (par la rencontre entre bénévoles venu.e.s de différents lieux), et d’affirmation du pouvoir d’agir des personnes exilées elles-mêmes, le « Journal des Jungles » constitue par ailleurs un puissant outil de sensibilisation, distribué largement au sein du réseau, mais aussi dans les écoles et lors de différents événements.

En 2022, le Journal des Jungles, n°15 **est sorti le 11 juin 2022**, L’événement a eu lieu à la Maison Sésame, durant lequel les participant.e.s ont pu découvrir le résultat final et également interpréter leurs textes façon slam ou rap, à la Radio Calais Border Broadcast.

Également, grâce au soutien et la mise en lien du CCFD-terre-solidaire, Sidonie Hadoux, journaliste, a participé à la résidence afin d’en faire un [reportage](#) pour le magazine Echos du Monde du CCFD Terre Solidaire (11000 personnes). Avec chaque magazine, les abonnés ont reçu un exemplaire du Journal (3000 personnes).

Divers événements avec des stands de diffusion du Journal ont eu lieu (liste non exhaustive) :

- Mars 2022 : Lors de l'inauguration de la Maison d'Entraide et de Ressource.
- Mai 2022 : Lors du Festival Fabrique d'Agirs à Calais.
- Juin 2022 : Lors du Refugee Food Festival à Calais, mais aussi à Amiens lors de l'Assemblée générale d'Amnesty.
- Juillet 2022 : Lors du Festival "Transborder Camp" à Nantes.

Depuis la PSM a fait du chemin sur ce que pourrait être une diffusion du Journal des Jungles. Un groupe s'est créé spécifiquement autour de la future diffusion de ce journal. Dorénavant, l'envoi des cartons de journaux se fait avec une "Note de diffusion" qui propose aux personnes de s'en saisir pour réaliser des sensibilisations et expliquer la démarche de cette résidence pour qu'elle essaime ailleurs. Ce groupe de diffusion souhaite également recenser dans le réseau les lieux et personnes à qui le réseau distribue ces journaux pour mieux connaître le public destinataire actuel. L'envie de ce groupe est notamment de développer des partenariats avec des Centres de Documentation et d'Information (CDI) des Hauts de France et de Normandie pour que les documentalistes ou professeurs intéressés puissent l'avoir à disposition. Dans le futur, ce groupe de diffusion souhaiterait également proposer un kit d'animation avec des idées de déploiement du Journal des Jungles dans les écoles, les bibliothèques, les tiers-lieux, dans l'espace public, etc. La perspective de proposer l'outil des résidences d'écriture aux frontières franco-espagnoles et franco-italienne fait aussi son chemin.

III. Vie associative et communication interne

1. Organisation interne de la PSM

La PSM est composée d'une équipe de trois salariées, et d'un Conseil d'administration, ses membres étant élu.e.s par l'Assemblée générale pour un mandat de 2 ans. Des commissions ont été pensées pour associer davantage les administrateurs et administratrices au travail de la PSM, mais aussi y inclure des militant.e.s et bénévoles d'autres associations, si possible à l'échelle de l'ensemble du territoire de la PSM, ainsi que différentes personnes ressources – cela dans un objectif d'horizontalité.

Ainsi, deux types de commissions existent désormais à la PSM : d'un côté, quatre commissions pérennes, de fonctionnement -- « employeuse », « finances », « communication » et « bienveillance et gestion des conflits » --, et de l'autre, quatre commissions thématiques -- « pouvoir d'agir des personnes exilées », « expulsions /défense des droits des occupant.e.s de terrain», « plaidoyer » et « santé mentale ».

2. Fonctionnement des commissions et du CA

« Commission finances »

Elle est chargée de la gestion des comptes de l'association, de la réalisation des budgets prévisionnels, de la tenue de la comptabilité et de la clôture des comptes.

Le travail autour de la comptabilité et des fiches de paie est réalisé par une comptable de la Maison de la Vie Associative pour l'année 2022, en étroite collaboration avec les salariées de la PSM. Avec les changements en termes de financement - le développement de financement par projet - un travail de réorganisation et création d'une nomenclature comptable spécifique a été entrepris, ainsi qu'un nouveau fonctionnement pour les éléments comptables. Ce travail devrait être renforcé par l'embauche d'un expert comptable en 2023.

Elle organise la recherche des financements nécessaires au fonctionnement de la PSM, seconde les salariées dans l'écriture de documents destinés aux organismes financeurs. Elle a fonctionné jusqu'en septembre 2021 en tant que groupe de travail, mais a ensuite été transférée au Conseil d'administration dans l'attente d'un renforcement avec de nouvelles et nouveaux bénévoles, et pour que la question des finances soit collectivisée parmi les autres membres du CA.

Pour l'année 2022, la commission finances et le conseil d'administration ont particulièrement travaillé autour de différents travaux :

⇒ le passage d'une gestion des financements orientés sur la mission globale de la PSM, à l'inclusion des projets ayant obtenu des financements spécifiques.

La PSM en 2022 est porteuse de différents projets interassociatifs avec des financements ad hoc. Le suivi du fléchage de ces budgets spécifiques nécessite une transparence puisque la gouvernance de chaque budget appartient au groupe de travail, ou à la commission qui a l'usage des fonds. Cette gestion financière nouvelle a amené les salariées et le CA à s'outiller et à se former sur la comptabilité. Une formation sous forme d'atelier a été proposée au CA le 25 février. Une réflexion au long cours a été menée par le CA également sur l'embauche d'un expert comptable pour l'année 2022, l'Assemblée générale du 30 septembre 2022 mandatant le CA pour embaucher ou non cet expert.

⇒ Trouver des financements nouveaux ou élargir des financements par projets à des financements sur la mission de la PSM

En termes de nouveaux financements, le Fonds Riace a décidé de soutenir la PSM à hauteur de 10 000 € en 2022, et la Fondation Abbé Pierre apporte un soutien supplémentaire de 20 000 € sur différentes missions structurelles de la PSM, en plus de son soutien renouvelé depuis 2015 sur le renforcement de l'accès au droit. La perspective de financements inédits a également émergé à travers un partenariat avec des chercheurs universitaires intitulé "Cofront", qui permettrait à la PSM de développer le travail entamé autour de la "mémoire" à la frontière. Également, dans le cadre du financement du diplôme de médiation-traduction, la Fondation de France dans le cadre de son initiative "Inventer demain" a offert à la PSM la possibilité de participer à un crowdfunding. La

campagne de crowdfunding à permis de récolter un peu plus de 20 000 euros pour le projet de Diplôme Universitaire.

⇒ Le suivi de l'assemblée générale de 2021 consacrée à l'augmentation de la cotisation des adhérent.e.s associatifs de la PSM.

Les adhérent.e.s associatifs ont désormais un montant d'adhésion déterminé à 100 €, montant minimum indicatif pour ne pas freiner l'adhésion des associations ne pouvant pas se permettre d'augmenter le montant de leur cotisation. Une demande de l'Assemblée générale était également de clarifier la notion de membre bienfaiteur / bienfaitrice présente dans les statuts, et de permettre à plus de personnes d'adhérer de cette façon à la PSM, ces adhérent.e.s disposant d'une voix consultative aux AGs. Dorénavant, cette notion est explicite lors des campagnes d'adhésions.

« Commission employeuse »

La commission employeuse est chargée de veiller aux conditions de travail des salariées de l'association, de les accompagner dans la priorisation de leurs actions, et de préparer les éventuelles discussions stratégiques en vue d'un arbitrage par le CA. C'est également elle qui organise les entretiens annuels avec les salariées.

La Commission employeuse avait redéfini ses modalités de fonctionnement dès 2021 en créant différents espaces d'écoute des besoins et de prévention des risques psychosociaux, qui sont dorénavant au nombre de 4 et posés dans un calendrier fixé d'avance :

- Des entretiens individuels tous les deux mois avec chacune des salariées
- Des réunions de la commission employeuse tous les mois sur les dynamiques collectives
- L'espace des supervisions, animé par une psychologue extérieure à l'association, dont les salariées s'emparent selon leurs besoins en analyse des pratiques.
- Les entretiens annuels

En 2022, la Commission employeuse est composée de 4 membres du Conseil d'administration et des salariées. Elle a travaillé sur un cadrage des ressources humaines via un document cadre intitulé « Etre salariée à la PSM ».

Un travail important en 2022 a également été la création et le recrutement sur un nouveau poste de Chargée de formation, de valorisation des outils et expériences du réseau.

« Commission communication »

La commission communication est chargée d'animer et d'améliorer les différents outils de communication interne du réseau : la newsletter (982 abonné.e.s), la page Facebook de la PSM (1409 abonné.e.s), et le site internet (3 400 visites par mois).

La newsletter :

Outil apprécié par le réseau, la newsletter paraît mensuellement. Pour l'année 2022, il s'agit du numéro 61 jusqu'au numéro 69 (au 31 octobre 2022). Elle permet de suivre l'actualité des lieux de vie des personnes exilées bloquées à la frontière franco-britannique et ailleurs ainsi que celle des associations. Ce sont aussi des informations et des outils juridiques, des propositions de lecture pour comprendre et réfléchir. Ce sont des rubriques pour donner la parole aux personnes en exil, pour lutter contre les idées reçues. L'objectif est d'alimenter le lien entre les associations du réseau mais pas uniquement, étant également destinée au grand public.

La page Facebook :

La page de la PSM permet de relayer des informations du réseau, des informations de la PSM, mais aussi des articles de prise de recul. Particulièrement prise en charge par les salariées, la page a surtout vocation à être en soutien et relai des publications telles que les communiqués de presse des associations situées sur l'ensemble de la frontière.

Le développement du nouveau site internet

Le nouveau poste à la PSM a permis de se pencher sur le site de plus belle et à coordonner le transfert de l'ancien site vers le nouveau. Des nouveautés ont été intégrées sur l'interface, et notamment une carte interactive du réseau des associations à la frontière. C'est le prestataire informatique de la PSM, Cliss XXI qui continue à travailler sur le nouveau site, et à former le comité de pilotage et les bénévoles invité.e.s à participer, à se servir du nouvel outil. Le nouveau site a pu être présenté à l'Assemblée générale sous un format "vitrine" pour impliquer les bénévoles dans sa co-construction : <https://dev.psmigrants.org/>.

« Commission Bienveillance et gestion des conflits »

Elle garantit le respect du cadre de fonctionnement de la PSM ([articles 5 à 7 de son règlement](#)) et peut le faire évoluer en fonction des besoins et améliorations proposées. Elle réfléchit et organise les outils et temps d'appropriation de ce cadre par l'ensemble des membres de la PSM et participant.e.s à ses instances et activités. Cette Commission n'existe que si un groupe bénéficiaire d'une formation sur la gestion de conflits et constituant un groupe de travail actif peut se mobiliser, notamment dans le cas où elle est saisie par les membres du réseau. En 2022, cette Commission n'était pas active.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé jusque fin septembre de **10 personnes (6 membres associatifs et 4 membres individuel.le.s)** : Amnesty (représentée par Claire Cleenewerck), l'Auberge des migrants (représenté par Raphaël Leroy), le Collectif Cambrésis d'Aide aux Migrants

(représenté par Thierry Eloire), ECNou (représenté par Marc Hanotin), Itinérance Dieppe (représenté par Nicolas Legrand), le Secours catholique littoral (représentée par Juliette Delaplace). Ses membres individuel.le.s sont : Diane Léon, Nathanaël Caillaux, Lou Einhorn, et Dominique Ruelle.

L'Assemblée générale du 30 septembre 2022 a élu un nouveau Conseil d'administration composé de **12 personnes (7 membres associatifs et 5 membres individuel.le.s)** : Amnesty (représentée par Claire Cleenewerck), l'Auberge des migrants (représenté par Alexine Fougner), le Collectif Cambrésis d'Aide aux Migrants (représenté par Thierry Eloire), ECNou (représenté par Marc Hanotin), le Secours catholique littoral (représentée par Juliette Delaplace), Terre d'errance Norrent Fontes (représentée par Nathalie Perlin), la Maison Sésame (représentée par Sylvie Desjoncquères). Ses membres individuel.le.s sont : Diane Léon, Nathanaël Caillaux, Lou Einhorn, Dominique Ruelle, et Mehdi Dimpre.

Le Conseil d'administration se réunit tous les premiers lundi soir du mois. En plus de prendre des décisions au fil de l'eau sur les orientations de la PSM, il est chargé de l'organisation de l'Assemblée générale et d'un temps d'orientations stratégiques une fois par an.

3. Organisation et conditions de travail des salariées

Pour mener à bien les actions prévues pour 2022, et renforcer structurellement la PSM afin de soutenir l'action de ses commissions mais aussi ses axes stratégiques constitutifs (l'échange d'informations, la prise de recul, la création d'outils et d'espaces ressources et la proposition de formations) la PSM a recruté une troisième salariée.

Ainsi, l'équipe salariée est composée aujourd'hui de Clara Houin, coordinatrice de la PSM : en charge des commissions de la PSM (commission plaidoyer, commission santé mentale), de l'animation du réseau (animations des inter-associations), de la coordination du Diplôme Universitaire en médiation-interprétation, elle est également personne-ressource pour la construction de stratégies d'actions collectives et de plaidoyer ;

Clémentine Le Berre, coordinatrice juridique : en charge également de l'animation du réseau notamment au sein de plusieurs groupes de travail thématiques (Mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s, Emprise, Groupes Défense des droits des occupant.e.s de terrain, Groupe Femmes/Familles à Calais, Groupe référent à Grande Synthe, ...), elle répond aux questions juridiques des bénévoles, coordonne ou soutient les contentieux et les actions juridiques, anime des formations et structure le réseau de juristes et avocat.e.s qui soutiennent les membres de la PSM.

Jade Lamalchi, chargée de formation, valorisation et mobilisation des outils et expériences du réseau. En charge d'identifier, et d'organiser des temps de formations, conférences et de partage d'expériences afin de renforcer les capacités des personnes, de mobiliser, valoriser et diffuser les outils et expériences du réseau. Elle est également en appui de la communication interne et externe de la PSM, et sur le renforcement du pouvoir d'agir des personnes exilées.

Des réunions d'équipe ont lieu régulièrement, sur une base hebdomadaire.

Également au sein de l'équipe PSM :

- **Pierre Menzildjian**, volontaire en service civique du réseau Migreurop a été accueilli opérationnellement par la PSM dès octobre 2021, et sa mission de veille sur la militarisation de la frontières et des conséquences du Brexit sur les personnes exilées aux deux frontières, s'est terminée en mars 2022. Pierre a continué à la PSM en tant que bénévole au sein de la Commission Plaidoyer l'été 2022, et est maintenant embauché comme stagiaire sur la démarche de la Commission dans le groupe local de Caen, avec La Cimade.

Des perspectives autour des ressources humaines en 2022 sont envisagées dès 2021 :

- En termes matériels, la PSM est adhérente à la Maison de la Vie Associative (MVA) de Dunkerque (Terre-Plein du Jeu de mail, Rue du 11 novembre), qui est son siège social, et le lieu où elle a sa boîte aux lettres. Elle peut également avoir accès à des salles pour ses réunions.
- Un nouveau lieu de travail a constitué un changement important pour l'équipe PSM en 2022 : la PSM a un bureau au sein de la Maison d'Entraide et de Ressources (MER). Portée par la délégation du Secours catholique du Pas-de-Calais, la MER est un lieu commun aux associatifs et personnes exilées pour des temps de recul, d'information aux droits, et de formations.
- Les salariées bénéficient également depuis octobre 2020 d'un temps de supervision et d'analyse des pratiques. En cette année 2022, les salariées ont bénéficié de temps individuels ou collectifs.

ANNEXE

Abubaker est décédé lundi 28 février dernier. C'était un jeune homme de 26 ans soudanais, droit, attentionné et généreux. Un jeune homme qui, ici à Calais, s'organisait humblement pour accommoder au mieux l'accueil de ses amis et adoucir un quotidien terrifiant. Un jeune homme qui est décédé alors qu'il portait les affaires d'un nouveau venu et l'aidait à s'installer dans un camp de fortune.

Abubaker vivait à Calais depuis près de 6 mois avec l'un de ses frères dans l'objectif de rejoindre le Royaume-Uni. Il serait bien resté en France. Abubaker avait demandé l'asile à Nantes, avec un autre de ses frères, mais s'était retrouvé bloqué dans les limbes administratifs imposées par le règlement Dublin.

A Calais, Abubaker survivait comme de nombreuses autres personnes sur le lieu de vie dit de « Old Lidl », entre les expulsions toutes les 48h menées par la police, la confiscation des affaires personnelles, le froid et l'insuffisance de l'accès à l'eau, aux douches, aux repas.

Abubaker est décédé percuté par un train à l'endroit où les rails longent le lieu de vie. Un endroit où aucun panneau ne signale le danger d'un train roulant à grande vitesse, où aucune barrière ne délimite le chemin, où aucune alarme ne prévient de l'arrivée d'un train. Un endroit, comme ailleurs dans Calais, où les autorités semblent penser que la vie des personnes exilées n'est pas à protéger.

La mort d'Abubaker aurait pu être évitée. Il pourrait encore être avec sa famille et ses amis.

La politique de non accueil des personnes exilées en France, cette politique qui empêche les personnes de demander l'asile en France, qui à Calais prend la forme d'un harcèlement quotidien des personnes exilées, d'une chasse qui les pousse à se réfugier dans des interstices à côté des rails de train, cette politique-là est mortelle.

Mais la violence exercée contre les exilés ne se suspend pas quand le souffle de l'un d'eux s'arrête.

La mort d'Abubaker a été extrêmement violente. Plus d'une centaine de personnes exilées, dont ses amis, ont assisté à l'accident, ont vu son corps avant l'arrivée de la police, et ce qu'il en restait après. Le lieu n'a pas été nettoyé et jusqu'au lendemain de l'accident son sang et sa chair y étaient visibles. Ce sont ses amis et ses frères qui ont pris soin de couvrir ce qu'il restait de lui.

Les personnes exilées n'ont pu bénéficier d'aucun répit après un événement si traumatisant. Les expulsions ont repris les jours suivants à leur rythme habituel, un rythme effréné, mercredi, jeudi, vendredi, comme s'il n'en était rien, comme si un homme ne venait pas de mourir. Puis la logique répressive a redoublé. « Le lieu est dangereux ? Emmenons de force les personnes qui y vivent dans des bus vers des villes éloignées, labourons la terre pour empêcher toute réinstallation. » Cette logique répressive, au contraire, pousse les personnes à se cacher encore davantage pour survivre dans des endroits dangereux, les pousse encore plus vers l'Angleterre alors que le franchissement de cette frontière est aussi mortel.

A aucun moment les services de l'Etat ne sont venus s'enquérir directement de l'état de santé des personnes témoins de l'accident, n'ont cherché à apporter leur condoléances à la famille, ne se sont assurés de leur prise en charge. A aucun moment, une véritable réflexion pour éviter ces drames, pour accueillir dignement en France, héberger les personnes selon leur souhait n'a été ouverte.

Pour Abubaker, pour les 348 personnes au moins décédées à la frontière depuis 1999 et pour toutes les personnes qui continuent de vivre à Calais, il est urgent de prendre la mesure de ce drame et de véritablement protéger les personnes en exil.